

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 35 (1884)

Artikel: Les Suédois dans l'Evêché de Bâle : journal de Guillaume Triponez
Autor: Triponez, Guillaume / Kohler, Xavier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-557373>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES SUÉDOIS DANS L'ÉVÊCHÉ DE BALE

JOURNAL DE GUILLAUME TRIPONEZ

publié et annoté par X. KOHLER.

La guerre de Trente-ans causa de grands ravages dans l'Evêché de Bâle. Des souvenirs locaux se trouvent consignés dans trois manuscrits : le premier, écrit en latin, s'occupe des différentes parties du pays ; on l'attribue généralement au P. Sudan, l'auteur de la *Basilea sacra* (mais un savant plus à même d'être bien renseigné que les historiens de nos jours, le père *Walch*, croit qu'il est de *Mingenat*, l'auteur du *Jonas fluctuans*) ; le second, du Voëble *Cuénin*, est relatif à Porrentruy, et le troisième, qui a trait aux Franches-Montagnes, est l'œuvre de l'officier Guillaume Triponez, du Cerneux-au-Maire, celui-là même que nous donnons dans ce volume.

Il existe plusieurs copies de ce dernier manuscrit ; assez différentes quant à la rédaction, elles sont identiques quant au fond. Il y a vingt ans que nous avons présenté à la Société d'Emulation une étude comparative de ces divers ouvrages. Nous avons eu entre les mains une excellente copie de M. C. Nicolet, et une de M. Quiquerez, transcrise par J. Keller, dans le courant du siècle passé. L'exemplaire que M. Schwab a soumis, en septembre 1884, à la Société d'émulation, offre encore quelque différence avec les précédentes : M. Vautrey a publié, dans la *Semaine catholique du Jura* (janvier 1880), une quatrième version d'après une copie que nous n'avons pas

eue sous les yeux. Nous reproduisons aujourd'hui ce document, après l'avoir revu sur les divers textes sus-indiqués. Il nous semble que toutes ces *chroniques suédoises* méritent d'être imprimées dans un recueil jurassien, comme les *Actes*, et que le *Journal Triponez* a sa place toute trouvée dans le volume qui rend compte de la séance tenue à Saignelégier, chef-lieu des Franches-Montagnes.

Nous nous bornons au titre de *Chronique de G. Triponez*; celui que porte le manuscrit est plus détaillé. L'exemplaire soumis à la Société dans la séance de septembre 1884, porte : « *Remarques historiques faites dans les Franches-Montagnes par Guillaume Triponez, de Cerneux-au-Maire, près les Bois.* » L'exemplaire de J. Keller porte : « *Histoires mémorables des choses les plus remarquables arrivées depuis l'année 1627 jusqu'à 1669 dans les Franches-Montagnes, comme l'a très bien remarqué Guillaumat Triponé du Cerneux. Pariant Dieu que ce soit pour l'expiation et la rémission de nos péchés et pour l'amendement de nos vies, afin de jouir du repos perdurable à la fin de nos jours.* » Enfin, M. Vautrey transcrit ainsi le début du journal : « *Histoire mémorable des choses les plus signalées et les plus remarquables qui sont advenues dans la Franche-Montagne des Bois et lieux circonvoisins, pendant les trois fléaux qu'on a ressentis de la verge et châtiment de Notre-Seigneur pour l'énormité de nos fautes, ayant enduré l'extrémité : des peste, famine et guerre continuellement, l'un des fléaux ou l'autre, depuis l'année* »

» 1627 jusqu'à 1650, inclusivement, priant Dieu que ce
» soit pour l'expiation et rémission de nos péchés et pour
» l'amendement de nos vies, afin de jouir du repos per-
» durable à la fin de nos jours. Amen. »

Nous nous sommes servi, pour cette publication, du manuscrit communiqué à la Société, moyennant le collationner avec les autres textes et tenir compte des adjonctions. Nous avons reproduit le style de l'original, sans en observer l'orthographe, fort défectueuse, comme, du reste, elle l'est dans toutes les copies manuscrites. L'essentiel, en ce travail, ce sont les faits ; la forme importe peu.

Nous avons cru convenable de joindre au *Journal*, sous forme de *notes*, divers renseignements relatifs aux Franches-Montagnes au XVII^e siècle et qui complètent ce manuscrit. D'une part, nous les avons puisées dans des ouvrages, en indiquant les sources ; de l'autre, c'est la majeure partie, aux archives de l'ancien évêché de Bâle. Ces documents inédits ont par eux-mêmes une valeur réelle et serviront au futur historien de cette époque néfaste.

Si les hommes de la partie accueillent bien la publication du *Journal Triponez* sous cette forme nouvelle, nous nous réservons de faire un même travail pour les autres *chroniques suédoises*, dans un prochain volume des *Actes de la Société*,

X. K.

C'était en l'an **1627** que Dieu commença à faire sentir le bras de sa colère et de sa vengeance par une cherté sans pareille, tant sur le vivre pour les personnes qu'en fourrages pour le bétail. Ce qui affligeait le plus, c'était la mort de l'archiduc *Léopold*, qui décéda la même année, c'était le plus vaillant et le plus fidèle général des troupes impériales. On y ajoutait foi et on y mettait toute son espérance pour nous défendre des peines entières qui nous menaçaient par un bruit qui ne pouvait que trop arriver vrai : c'était la guerre, disait-on, qui ravageait la Germanie, en attendant qu'elle nous tombât sur le dos.

Nous donnons le détail de quelques maladies qui sont venues nous visiter : c'était une très violente fièvre et une maladie appelée le *chaud mal*.

En cette année, on commença à bâtir une nouvelle église dans le village des *Bois*, et ce fut très diligemment, car le 15 juin la première pierre fut posée, et le 15 octobre, même année, la ramure fut levée ; et ce même jour, 15 octobre, plusieurs personnes moissonnaient encore de leurs grains, qui n'étaient qu'à demi mûrs.

En l'an **1628**, les graines continuaient d'être fort chères, mais le vin et les fourrages en assez bon prix ; ce n'est pas la cherté des vivres qui épouvantait le plus les Montagnards, mais bien les puissantes armées qui étaient du côté de la basse Allemagne, tant impériales qu'autres. En outre, on fut affligé de grièves maladies, fièvres pestilentielles et autres espèces de contagion, qui emmenèrent beaucoup de personnes de la vie au trépas, et, en effet, la peste commença à s'échauffer en plusieurs lieux de la Montagne.

Ce qui commença à les soulager dans la cherté, ce furent de si grandes neiges qu'on ne put sortir de longtemps des maisons, ne pouvant rompre les chemins. D'un mal ensuite un autre, car la même année, on épargna

beaucoup de bois pour cuire le pain, car la graine l'était déjà par une si grande grêle qui n'épargna pas seulement la paille qui portait le grain, car le froment n'était pas si bon que le rebut des années précédentes.

L'année suivante, **1629**, ne fut pas si chère pour la nourriture humaine que les deux précédentes ; mais ce qui nous affligeait davantage, ce fut la peste, qui y fut si échauffée en plusieurs lieux (j'entends dans cette Montagne), qu'il y avait des maisons d'où l'on enterrait jusqu'à dix-huit personnes et même des ménages où il restait à peine une seule personne ; car à peine pouvait-on trouver du monde pour enterrer les corps morts, tant était la contagion dangereuse ; car à peine trouvait-on quelqu'un pour trois livres pour enterrer un corps. Ce qui mettait encore la désolation dans cette pauvre Montagne affligée, ce furent les troupes ennemis qui commencèrent à affliger l'Empire et royaume de la catholicité en cette année.

En ladite année **1629**, le 16 août, M. le *Suffragant*, assisté de douze prêtres pour la cérémonie du sacre de l'église des *Bois*, vint à la Montagne pour cet effet, et le premier corps qui fut enterré dans le nouveau cimetière de l'église des *Bois*, le 21 du dit mois, fut la *Claude*, femme de *Nicolas*, fils de *Adam Jobin*.

L'an **1630** on commença à lever et à enrôler des soldats par ordre de l'Empire pour renforcer les troupes (vous pouvez juger la belle exercice qu'elles savaient), car un certain *Mansfeld*, général ennemi, faisait grand ravage dans l'Allemagne, prenant villes et fortes places et se faisant furieusement redouter, car il était fort cruel et inhumain. C'est pour cette occasion qu'on commanda en notre Montagne, qu'un chacun qui pouvait porter les armes fut prêt à partir avec munitions de guerre, et même on fit l'inspection dans chaque paroisse pour savoir à qui il manquait quelque chose en armes, poudre ou plomb,

car on pourvut ceux qui n'en avait pas (belle régalaude pour des *higots*).

L'année **1631**, les habitants de cette pauvre Montagne n'essuyèrent pas tant de cherté qu'aux années passées, pour toutes les choses, vivres, fourrages, etc.; mais ils essuyèrent tant plus les ravages de la peste et une infinité de misères l'une sur l'autre. Ce fut à la St-Martin, même année, que nos hommes ou soldats passèrent en revue à *Saignelégier*, pour savoir combien il y en pouvait avoir. Après cette revue, la terreur se mit dans l'esprit de nos braves soldats, mais c'était d'apprehension de recevoir la nouvelle pour partir à la défense de notre pays contre *Mansfeld*, si redoutable, qui avançait à grand train contre ce pauvre peuple de Montagnards, plein d'effroi et dans l'épouvante. Ce fut trois jours avant Noël que la fatale nouvelle fut annoncée de partir pour aller contre le pays d'*Ajoye*. Ce fut à *Alle* qu'on fit halte pour prendre des mesures en postant des gardes le long des *Lomonts*, au delà de *St-Ursanne*, pour tâcher d'empêcher les courses et les pillages qui se commettaient déjà.

L'année suivante, qui fut l'an **1632**, la contagion ne fut pas encore apaisée ; ce qu'il y avait de douteux pour porter la contagion ça et là, c'étaient les pauvres mendians, car il était nécessaire qu'ils allassent par les portes, afin de ne pas mourir de faim, quoique ce n'était qu'avec grande peine qu'ils pouvaient marcher, tant de neige y avait-il cette année.

Pour prévenir tout ce qui aurait pu porter du doute de ces pauvres, on fit un réparti de tous les pauvres pour chaque ménage, selon leurs moyens, pour garder ces pauvres, chacun chez soi, afin de n'avoir soupçon de rien à cause des grandes neiges. Comme nous l'avons déjà dit ci-devant, on fut obligé de mettre nos pauvres corps de garde, qui étaient ès *Lomonts*, dans le château de *Por-*

rentruij et dans celui de *St-Ursanne*, qu'on relevait toutes les six semaines pour en remettre d'autres; et encore, pour soulager notre pauvre Montagne, il fallait leur fournir le pain de munition, quoiqu'ils ne le mangeaient guère de bon cœur, car on entendait toujours des nouvelles que les ennemis venaient toujours à grand train, ravageant l'Allemagne du haut en bas.

Ce fut alors, en **1633**, que les pauvres de l'Allemagne et les pauvres gens de ce pays-là vinrent visiter ceux de la Montagne, croyant se réfugier par tout le pays, emportant et emmenant tout ce qu'ils avaient sauvé d'entre les mains des ennemis. Ces pauvres Allemands allèrent à toutes les foires et à tous les marchés pour vendre le peu de linge et hardes qu'ils avaient pu attraper en se sauvant. Ce fut la quantité de ces peuples qui vinrent à la Montagne qui fut cause que la cherté se manifesta de nouveau dans la Montagne, car la livre de beurre se vendait jusqu'à cinq sols et le fromage trois sols; et le reste, autre que pour le manger, était pour un très petit prix, comme le linge, drapelage et autres espèces de meubles. Tout ce qu'on pouvait vendre, on distribuait tout pour avoir du pain, à cause des troupes suédoises et certaines troupes françaises qui saccageaient tout ce qui se trouvait à leur passage.

M. le capitaine *Girard Bammat*, qui avait la charge de nos troupes montagnardes, les leva de ces deux châteaux mentionnés ci-dessus, donc *Porrentruy* et *St-Ursanne*, pour les poster à St-Brais.

Icelle année plusieurs allèrent de vie à trépas, desquels on ne se lamentait pas, parce qu'on pensait qu'ils étaient hors de la rigueur de guerre et du danger du martyre que plusieurs enduraient.

En l'an **1634**, la furie des troupes ennemis s'augmentait de plus en plus, et ils s'approchaient de plus en plus toujours davantage. C'était chose déplorable d'en-

tendre les villes et villages en feu et en cendres, les meurtres, boucheries, violeries, volerries, qu'ils exerçaient et commettaient dans l'*Alsace*, que même on n'osait en parler sans frémir et mourir d'effroi : ce qui fut cause qu'on redoubla nos pauvres corps de garde à *St-Brais*, mais ce ne fut pas sans grandes peines et travaux, même on fit quelques forts ou précipices aux passages, principalement sur la *Lave* dudit *St-Brais*. Ces pauvres troupes y étaient commandées, et remarquez que ceux qui y faisaient quelques petites fautes, étaient punis sévèrement et d'amendes rigoureuses. Cette année fut assez froide, toutefois il n'y eut point de graine gelée, mais quelques légumes.

L'année **1635** fut fort chaleureuse, bonne et fertile de tous les biens de la terre, comme graine, vin, fruits de toute espèce, par la grâce de Dieu. Ce qui nous mettait dans le désespoir, c'était que, quoique les troupes de l'Empereur fussent nombreuses, elles étaient toujours repoussées avec pertes, le plus souvent par trahison, et surprises par les troupes suédoises et françaises qui commettaient des cruautés si énormes, que c'était compassion d'en entendre parler, car ils n'épargnaient ni hommes d'église, ni noblesse, ni personne, quel genre que ce fut, qui se trouvaient devant eux.

On continua toujours les gardes à *St-Brais* et en d'autres passages avec grande peine et travaux. De l'année **1627** jusqu'à celle de **1635**, on leva des contributions de la part de l'Empereur, pour soutenir et maintenir les troupes impériales, et mêmement on leur mena de la graine depuis la Montagne jusqu'à *Delémont*.

En l'année **1636**, les troupes et les armées ennemis étaient entrées dans le pays d'*Ajaye*, dans la ville de *Porrentruy*, aussi dans les villages, tuant, brûlant, violent, saccageant de tout leur pouvoir et de leur mieux ; ce fut alors grande pitié de voir les pauvres personnes se réfu-

gier et se cacher par les bois et forêts et dans les cavernes de rocher ; les pauvres Montagnards firent des barricades le long des passages de notre Montagne, et même on en fit à Soubey, à la *Racine dessous Saulcy*, car on y posa une garde.

En cette année **1636**, il arriva de grandes compagnies de Suisses pour renforcer nos corps de garde, mais ce qui les faisait nous joindre, c'est qu'ils craignaient plus l'armée impériale, Oriel et Jean de Werdt, qu'ils ne faisaient des troupes suédoises et françaises, et quand ils eurent reconnu que les impérialistes ne leur en voulaient aucunement, ils n'eurent point peur des troupes suédoises et françaises. C'est pour cela qu'ils levèrent leurs gardes et se retirèrent chez eux, laissant ainsi la pauvre Montagne en danger.

Cette même année, la peste se manifesta à *St-Brais* ; et fut en tous lieux de la Montagne, et ce fut alors que le cimetière des pestiférés fut fait dans la paroisse des *Bois*. C'était grande compassion de voir les pauvres gens d'*Ajoye* venir vendre toute sorte de mobilier, leur peu de linge dans cette Montagne, car ils vendaient à vil prix et presque pour rien.

Ayant eu grande compassion de la pauvre Allemagne et pays d'*Ajoye*, ce fut en la triste année **1637**, vers la Toussaint, que tous les hommes de notre Montagne pouvant porter les armes, étaient divisés sur les passages de *St-Brais* et *Saulcy*, pour tâcher d'empêcher l'entrée aux armées suédoises et françaises qui venaient en quartiers d'hiver dans la Montagne. Ce qui était le plus triste, c'est que ces pauvres paysans avaient laissé femmes et enfants et tous leurs biens dans leurs maisons, sans avoir rien resserré, — car peut-être croyaient-ils qu'ils repousseraient l'ennemi ; hélas ! quelle pensée ! car ce fut tout le contraire. Tandis qu'une partie de nos Montagnards soldats étaient à *St-Brais*, les armées ennemis

entrèrent par *Saulcy*, harcelèrent nos paysans surpris, hormis ceux qui purent se sauver par la fuite avec leurs mains vides, quoique ce fut une lamentation de voir combien il en resta sur la place, car tous ceux qu'ils pouvaient trouver, furent tués ou pris et à rançons. Enfin notre pauvre Montagne fut entièrement ruinée : car toutes grâces qu'ils accordaient, c'était de brûler, piller et emporter tout ce qu'ils ne pouvaient manger, pour en avoir quelques sols. Ils portaient leurs pillages sur *la Ferrière*, où il y avait grand marché, car les Suisses s'y étaient répandus en si grande quantité qu'ils s'échauffaient pour acheter ce que les troupes ennemis nous avaient pris, car quelques Montagnards ont vendu dans des sacs de la mousse pour de la laine, des cendres pour de la farine, et dans un coffre le corps d'une femme morte pour du linge ! Vous pouvez vous imaginer la pauvreté que nous avons soufferte pendant seize semaines que ce quartier a duré ! Dieu sait tout ce que nos Montagnards ont souffert pendant un si long refuge, d'autant que la *Bourgogne* fut aussi affligée par les *Weimars* et les *Lorrains*.

L'année **1638**, quand les troupes, qu'on pourrait nommer infernales, furent sorties, les Montagnards qui avaient pu se sauver, s'en retournèrent chacun dans leur endroit, qu'à peine pouvait-on reconnaître son lieu, tant il était venu à la misère. Voici ce qui les soulageait le plus : c'est qu'aussitôt qu'on fut retourné chez nous, l'on n'avait ni grain, ni bétail pourensemencer ses champs, si non ceux qui avaient des moyens pouvaient trouver du soulagement dans la Suisse ; mais la plupart trouvèrent de la graine avec bien de la peine, et ils s'associèrent pour faire charrue ensemble et traîner l'herse. On fut constraint de tirer la charrue à bras avec six et huit personnes. Au reste avec le peu qu'on avait semé, il y eut une assez belle apparence jusqu'un peu avant les moissons, que la vermine des rats et des souris se mirent dans les champs, rongèrent et gâtèrent les graines avec tant de

dégât, que seulement d'une nuit ils en détruisirent un journal.

La même année, les troupes suédoises vinrent en quartiers d'hiver à *Morteau*, en *Bourgogne*, où ces troupes faisaient des courses et pillages aussi bien que dans cette Montagne, car tous ceux qu'ils pouvaient attraper, étaient égorgés. On n'osait se tenir en la maison, il fallait se réfugier de rechef, et dans ces troubles la cloche des *Bois* fut brisée et emportée. Plusieurs personnes allèrent se réfugier en l'autre monde par une violente et chaude fièvre.

Ce fut en cette année qu'on fut obligé et commença à payer des contributions aux garnisons françaises pour être exempt des courses et voleries qu'ils commettaient dans notre Montagne ; en outre on fut encore obligé de payer une contribution aux chevaliers des Montagnes de *Lorraine*, qui étaient logés dans la *Bourgogne*. Après tout cela on pouvait dire aisément : Montaignon, Montaignon, on te voit le talon. »

L'an **1639**, les graines et fourrages furent extrêmement chers, car à peine en pouvait-on trouver pour de l'argent : ce n'était pas que l'argent fut fort rare, vu qu'on le donnait pour contributions et pour payer les mois ordinaires aux Français ; cependant le vin était à bon prix, et cette année la moisson fut beaucoup retardée, quoiqu'elle ne fût pas beaucoup gelée, car il n'y eut que des légumes. La peste régnait en plusieurs lieux, mais elle aurait encore été échauffée en plusieurs endroits, si la vigilance de Messire *Nicolas Pequignot*, curé au *Noirmont*, n'eut prévu de faire séparer ceux qui étaient atteints de maladie d'avec les autres qui étaient sains. Le bon pasteur ne manqua pas cependant de visiter les malades infectés et de leur administrer les saints sacrements de notre mère la sainte Eglise, et il ne fut aucunement atteint de maladie, par la grâce de Dieu — L'on continua toujours de payer les contributions aux

Français, quoiqu'on était si pauvre de moyens, car plusieurs vivaient longtemps sans pain ; toute leur nourriture consistait en lait caillé et quelques autres petites choses qu'ils pouvaient avoir. Il semblait encore à ces pauvres Montagnards qu'on leur faisait encore bien du gratis de les laisser crever de faim dans leurs maisons, au lieu de les assommer en quelque coin : toutefois ce pauvre monde n'était aucunement rassuré dans ses maisons, dépourvu de tout, et il fallait encore se retirer au *Valenvron* (*Valleverein*, *Cul des Prés* ?) et tout abandonner, car on n'avait plus rien.

Cependant ce qui soulageait un peu ces pauvres gens, c'est que Messire *Antoine Gigon*, curé aux *Bois*, offrait le saint sacrifice de la messe pour le soulagement des pauvres gens qui voulaient y assister, et prêchait pour les instruire, et c'était au *Valenvron* (*Valleverein* ?) que cela se faisait.

Pour l'an **1640**, ce fut une année de régalade pour nos pauvres Montagnards, car la graine fut si chère, tant à la Montagne qu'en *Bourgogne* et en *Suisse*, qu'on ne pouvait pas en trouver, ni pour or ni pour argent ; il y a des Montagnards qui donnaient un penal de sel pour un penal d'orge. Pour avoir quelque peu de graine, il fallait aller à *Neuchâtel* pour en acheter, car il y en avait quelques-uns qui venaient au-delà du lac, encore n'était-ce pas pour les misérables pauvres ; car il fallait aussi aller à *Soleure* chercher de l'avoine qui était à demi pourrie et très-mal vannée ; on la payait le meilleur marché à vingt sols l'émine et on en faisait du pain si fort et si amer, qu'il avait aussi bon goût que la suie des cheminées, car les bêtes mêmes n'en voulaient pas manger ; ce qui occasionna beaucoup de maladies sur les personnes. La même année, le vin était fort cher. A l'égard des troupes on n'en parlait guère cette année, hormis qu'on disait qu'elles étaient du côté de la Bavière.

En **1641**, les vivres furent un peu à meilleur prix, mais on commença à recrainsdre beaucoup les troupes qui étaient tant en *Lorraine* qu'en *Allemagne*. A cet effet on fut constraint, en outre des contributions qu'on payait aux Français, de passer un accord avec le chevalier de *Morrion*, qui était en quartier d'hiver dans les montagnes de *Bourgogne*, qui fit de grandes contributions en argent, en beurre et fromages, et, parce qu'il n'y avait point de bœufs gras, ce furent des vaches grasses. Encore pour soulager nos pauvres Montagnards, c'est qu'il y eut grande contagion sur le bétail en beaucoup d'endroits. On ne pouvait point offenser les Montaignons en leur disant qu'ils montraient leurs talons.

En l'année **1642**, on essuya encore la jalousie et la violence du chevalier *Belmont Vaitte*, en quartier d'hiver dans la *Bourgogne*, qui faisait de furieuses menaces à notre pauvre Montagne de la venir saccager et piller du dépit de ce qu'on contribuait aux Français et non pas à lui : et pour cet effet, outre les contributions que les Français levaient dans notre Montagne, il fallut encore beaucoup à ce chevalier *Vaitte* pour éviter sa rage. On n'était pas en sûreté dans notre Montagne, parce qu'on craignait beaucoup le gros des troupes suédoises qui n'étaient guère éloignées, et pour cet effet toutes sortes de ferments étaient à si bon marché que les maréchaux ne pouvaient plus vivre avec leur métier : on ne vendait ni à la foire, ni au marché.

L'an **1643**, il y eut une sanglante bataille en Allemagne, tellement qu'on craignait extrêmement que les troupes ne vinssent en quartiers d'hiver dans nos Montagnes : pour cette crainte il fut conclu et passé qu'on leur payerait de grosses cotisations pour les amuser et les divertir.

Cette année les graines étaient fort chères, aussi bien

que les fourrages, mais surtout le bétail qui était hors de prix, car on n'avait jamais entendu parler de si grande cherté, ni vu une si grande cherté pour le bétail, car une jument se vendait jusqu'à vingt-cinq pistoles (7 livres 10 sous, argent bâlois, pour une pistole) ; une vache menant un veau, dix pistoles ; un mouton une pistole, et ainsi du reste, suivant la chose. Cependant l'année fut assez bonne et chaude, car on remarquait qu'une ruche de mouches à miel jetait trois ou quatre essaims : plutôt à Dieu que ce fût la bourse des pauvres qui se fut ainsi accrue au lieu des mouches !

En l'année **1644**, pour soulager les pauvres gens de ce petit coin de pays, voici quatre régiments qui arrivent en quartiers d'hiver dans *Porrentruy* et *St-Ursanne* : le régiment de *Tracy*, ceux de *Bussy*, de *Rose* et celui de *Guébriant*, auxquels il fallut que la Montagne contribuât quinze cents pistoles, tant en argent qu'en graines et vin, qu'en bétail gras, et il fallait leur mener tout dans ces deux endroits, il ne fallait pas leur donner la peine de venir le chercher. Non contents encore de cela, ils arrêtèrent prisonnier M. le maître-bourgeois *Brossard*, au nom du pays. Ce fut encore pour en avoir une rançon considérable qu'il fallut payer. Ce ne fut pas sans grands frais et dépens qu'il fut racheté.

Pour l'année **1645**, elle fut bien fertile en toutes choses, graines, foins, fruits, etc. Mais cela n'étanchait pas notre misère, car les troupes du colonel *Fleckenstein*, arrivèrent en quartiers d'hiver à *Porrentruy*, auxquelles il fallut contribuer depuis notre pauvre Montagne l'espace de deux mois, de grosses sommes par mois. Malgré qu'on eût tout réfugié son peu de butin et tout son bien dans la *Suisse*, on n'en put garder le tout, car le dit colonel *Fleckenstein* vint en quartiers d'hiver dans notre Montagne pour composer avec les pauvres habitants pour l'entretien, disait-il, de ses gens. Mais ce fut le contraire,

car après avoir bien assuré et témoigné par de belles paroles et de belles promesses qu'il ne voulait point nous gêner, il sut par la finesse de ses soldats où étaient tous nos biens et s'en rendit maître absolu, et ils molestèrent furieusement nos pauvres Montagnards qui croyaient que leur butin était assuré ; ils l'allèrent tout chercher à ces troupes aussi trompeuses que barbares. Finalement, après l'homicide qu'ils commirent ès *Ravières*, communauté des *Breuleux*, ils emmenèrent tout ce qu'ils purent avec eux.

A leur sortie ils emmenèrent et prirent prisonniers cinq hommes de la Montagne, qu'ils mirent dans les prisons de *Benfeld* pendant l'espace de vingt-trois semaines, savoir : le sous-lieutenant *Aubry*, le sous-lieutenant *Beuret*, *Guillaume Triponez*, officier, *Jean Huelin* et *Pierre Donzet*, tous de la Montagne ; ce fut pour leur liberté et désemprisonnement, qui coûta à nous pauvres Montagnards, et qu'il nous fallut payer, 400 pistoles en argent, et le bon Dieu seulement sait les peines et les tourments qu'ils leur ont fait endurer ; car étant enchaînés tous ensemble dans une étroite prison qu'ils ne pouvaient absolument pas se coucher qu'un seul pendant que les autres se tenaient courbés comme ils pouvaient. Ce n'était seulement pas là leur plus grande peine, c'était la vermine qui les rongeait, que c'était une grande misère et pitié.

Cette année, la paroisse des *Bois* eut le malheur d'enterrer son curé, qui était messire *Antoine Gigon*, qui déçada le soir du premier dimanche de l'Avent, et ne fut malade qu'environ trois heures, ayant dit la messe le même jour.

En l'année **1646**, un corps de troupes du comte de *Wistein* entra en quartiers d'hiver dans la Montagne, où il demeura 28 semaines, pendant lequel tems tous ceux qui devaient un sol de contributions ordinaires par mois, furent bien chargés, car d'un sol par mois ce fut six sols par

semaine ; au reste, pendant que les troupes furent à la Montagne, on y sema tous les champs. Cependant, toutes sortes de vivres étaient à bon prix, Dieu grâce !

En **1647**, un corps de troupes du colonel *Betz* vint aussi à la Montagne en quartiers d'hiver, l'espace de 23 semaines, durant lesquelles chaque semaine était égale pour contributions à chaque mois de cotisation ordinaire.

En **1648**, les soldats de *Herne* vinrent en quartiers dans cette Montagne, durant lequel un sol de contribution ordinaire se montait à 5 livres.

Ce fut en **1649** que le détachement *Mazarin* arriva à la Montagne, durant lequel temps un sol de contribution ordinaire se montait à deux livres. La livre de ce temps-là était 12 baches.

En **1650**, les gens du colonel *Streif* vinrent encore en quartiers d'hiver, durant lequel quartiers un sol de contribution se montait à 54 sols 6 deniers.

Quand nos Montagnards virent qu'ils venaient ainsi tous les ans, étant si las et si pauvres qu'on n'en pouvait plus, on fut contraint de se révolter ; ils prirent la résolution qu'il valait autant mourir d'une façon que de l'autre, qu'au reste ils ne feraient qu'une mort ; voyant que la Montagne venait si à la misère, tous les paysans prirent leurs armes et avec des pierres, (même brisèrent les pierres du mur du cimetière de *Saignelégier*, tellement qu'il n'y resta pas une seule pierre), les lancèrent dehors et ils chassèrent tous les petits corps de quiconque voulait venir en quartier dans la Montagne, et depuis Dieu a permis qu'on en fût exempt, voici déjà un bon espace d'années.

Priant Dieu qu'il lui plaise, par sa sainte grâce, de nous préserver de peste, de guerre et de famine, et que les travaux du passé nous servent de purgatoire et d'une mémoire à l'avenir pour craindre de l'offenser, afin qu'en

le servant fidèlement et entièrement, par les faveurs de la Sainte Vierge et des Bienheureux, nous puissions jouir du bonheur éternel. Ainsi soit-il.

Toutes ces choses sont arrivées depuis l'année 1627 jusqu'à et y compris l'année 1650, comme l'a très bien remarqué et écrit honorable *Guillaume Triponez*, officier du *Cerneux-au-Maire*, qui les a vues arriver de son temps et duquel elles sont copiées.

Voici quelques faits arrivés quatorze années après ces grandes calamités et misères de la Montagne :

En l'an **1664**, le 6 juillet, il arriva une grande tempête, qui gâta grandement les graines en beaucoup d'endroits, et même les fenêtres de l'église de *Noirmont* furent toutes brisées, et presque toutes celles de la paroisse, et dans la dernière saison il arriva une grande gelée, que toutes les graines furent gâtées.

En l'an **1665**, le 12 juillet, il arriva un grand vent, accompagné de tonnerres et d'éclairs effroyables, qui porta grand dommage aux maissons et renversa beaucoup d'arbres, qui tuèrent des bestiaux en beaucoup d'endroits.

En l'an **1669**, le 15 avril, vers les huit heures du soir environ, le tonnerre commença à gronder et il tomba sur la tour de l'église de *Saignelégier*, et le feu prit à ladite tour, en la réduisant en cendres. Il y eut une grande cloche et une petite de perdues.

N O T E S .

1628

« Le prix du froment est à un taux excessif ; le peuple se nourrit de pain d'avoine, et même beaucoup d'habitans pauvres n'ont d'autre aliment que des racines et l'herbe des prairies. » (*Ephémérides de Montbéliard*, par Duvernoy, p. 182). La cherté n'avait pas lieu seulement dans les *Franches-Montagnes*, mais elle s'étendait sur tout l'Evêché de Bâle et les contrées voisines. Voir aussi les Annales de *Boyve*, la *Chronique de Hugues Bois-de-Chesne*, etc.

Même remarque quant à la peste et à la mortalité.

1629

20 octobre. — Les maire, maître bourgeois et quatre conseils de la *Franche-Montagne des Bois* sont réunis ce dit jour à *Saignelégier*, par l'ordonnance de l'Evêque de Bâle, sur la demande de M. *d'Ossa*, conseiller et commissaire impérial, pour nommer des députés à la réunion des Etats qui doit avoir lieu à Porrentruy. On décide, pour éviter les frais, de charger de cette délégation *Antoine François* et *Pierre Symon*, de *Saignelégier*, tous deux maîtres bourgeois de la dite *Montagne*, et leur délivre en conséquence un témoignage, scellé du sceau de la *Montagne* et signé par le greffier *Brossard*.

1630

« Il fait une très grande cherté de tout et c'est chose grandement piteuse d'être présentement au monde. » (*Duvernoy, Ephémérides*, p. 2).

1634

A Monsieur le Chancelier
de Son Exc. Ill^{me} et R^{me} de Basle à *Deleymont*.

Monsieur le Chancelier,

Je me trouve en grande doulte et perplexité par les nouvelles que courrent les Francçois, le bruit estant qu'ils veuillent occuper les passages en la *Prevostey* et *Franche-Montagne des Bois*, lieux ressortissants de la iurisdiction de ma charge, dont ie ne reçois aucune ordonnance ou mandement de Son Ex. Ill^{me} en quelle manière ie me dois comporter. L'occasion de ma crainte est que les subiects n'ont aucune inclination franccoise, encor qu'ils soient bien affectioné à Monseigneur, et voudroient se mettre en défense et empescher le passage et destourner les Francçois de s'emparer davantage, veu mesme que les *Montagnards*, par le commun bruit, se paroiffrent de venir en assistance et défense de la ville et *Prevostey* de *St-Ursanne*, come de mesme afferment lesdits *Montagnards* d'estre asseurés de l'ayde de la chastellainie d'*Erguel* et du *Locle*, l'entremise du baron de *Gorgy* et du maire *Guy*. De plus, que les laissant passer par icy, iceux *Montagnards*, avec la dicte assistance, veulent résister et ne point loger lesdicts Francçois ny permettre passage. En oultre, ceux du vaux et chastellainie de *Deleymont* disent que si *St-Ursanne* donne le passage aux Francçois, qu'iceux s'opposeront et mettront empeschement à icelle, veu que tout nous retombe dessus. Monsieur, tout ce que ie vous en escript est pour relation, non point que ie vueille affirmer ou avérer, mais pour ma descharge. Je prie, Monsieur, en vouloir communiquer avec Son Ex. Ill^{me} et R^{me}, et me donner ordonnance de quelle façon ie me dois contenir et de quelles paroles user à l'endroit d'un chascun.

Sur quoy, attendant response, ie demeure, Monsieur,
votre très humble et affectioné serviteur,

Jean-Frédérique DE SCHWARZACH.

De *St-Ursanne*, ce 16 juin 1634.

A Monsieur l'Evesque de Basle.

Monsieur,

Il est vrai que j'avois envoyé ung ordre au sieur de *Rocouille* d'aller avec sa compagnie à *Laufen*, sur les certains avis que j'ay de plusieurs endroicts qu'il est sorti quantité de bleds de vostre Evesché que l'on a déchargeé sur le *Rein*, entre *Basle* et *Brisac*. Quelques considérations m'ont faict changer ce dessain pour remettre la dicté compagnie dans le chasteau de *Poraintrui*, comme je luy en ay donné l'ordre. Je m'estonne qu'après la parolle que vous m'avez donnée, tant de fois réitérée, que vous ayez soufert l'enlèvement des dict bleds ; je scay mesme que la sepmaine prochaine l'on doibt prendre quantité de bestail à *St-Léger*, qui doibt aller le mesme chemin ; je ne puis moins que d'en donner avis au Roy, affin qu'il y donne ordre. A ceste heure que les Suédois luy ont remis tout ce qu'ils tiennent dans l'*Alsace*, et que ses gens de guerre y sont en garnison, peut-estre que sa puissance vous sera en plus forte considération que sa bonté, à laquelle vous êtes redévable de tout ce qui est dans vostre Evesché. Je suis mary de m'estre engagé à Sa Majesté sur vostre parole, puisqu'elle aura sujet de se plaindre de moy.

Je suis, monsieur, votre très humble serviteur.

BOURBONNE.

A *Montbéliart*, ce 21 octobre 1634.

1635

Monsieur Beynon, Mayre de Saint-Imier.

Monsieur,

Estant en ces lieux pour quelques jours durant l'absence de Monsieur le Baron, j'ay jugé vous en donner avis affin que s'il se présente quelque chose je puisse en estre averti pour donner de mutuels avis avec ce qui sera convenable. Je vis par la vostre qu'avez escripte à Monsieur le Baron, je vous asseureray que nos passages

de *Beaufort*, jusque aux *Brenets*, sont hors de danger et tellement baricadés, avec soutien de bons hommes, qu'on ne doit craindre de ce costé. Nous ferons un fort corps de garde à *La Ferrière*, comme le lieu le plus nécessaire, soit pour donner secours à tout événement où le besoin requerrait, que aussi estant un lieu qui peut avoir l'œil sur le passage des *Esortilles* qu'est celui le plus doulx et aisé. Je vous dirai qu'hier nous eusmes avis bien assuré que les troupes estoient sorties de *Vaufray*, le bagage conduit sur vingt chariots avec quelques hommes prenant le *Rhein*, entre *Montbéliard* et *Porrentruy*, tellement qu'il n'y avoit plus de crainte. Mais dempuis, par homme assuré, j'ay eu avis que ce n'a été qu'une feinte et qu'ils sont revenus au mesme giste, soit iceux ou d'autres uouveaux. Je ne le puis assurer, tant il y a qu'il ne s'y faut assurer pour ne s'endormir, comme on dit, sur un baston. Combien que je n'ignore que ne soyez adverti de tout ce qui se passe dans l'*Evesché*, je ne tairay de vous dire que le colonel *Séhönau*, beau fils (?) du colonel *Merci*, a pris quartier dans *Laufon* et se fait contribuer à l'ordinaire. Il a assuré Son Ex. de vivre sobrement, je craindrais plus tost le.....

L.-D. PURY.

A la *Chaux*, le 19/29 avril 1635.

Monsieur le Chastellain et gouverneur de St-Ursanne, et Montaigne des Bois, mon très honoré seigneur et bon ami.

Monsieur,

Monsieur le Chastellain, après mes humbles salutations à votre Seigneurie prémis... Ayant reçu hier à soir les vostres par lesquelles me escrivez que je dois renvoyer dix soldats pour la recharge de ceux qui sonts à chasteau à *St-Ursanne*, et ayant pensé faire mon debvoir, mesme en ayant comunicqué avec Monsieur le maistre bourgeois et son conseil, lesquels se sont excusé, remonstrant que noz gens de cest *Montaigne* sont tous employés à faire garde sur les costes et passages d'icy, tousiours de 24 heures en 24 heures, et partant y prie vosd. Seigneurie de ne prendre cela en mauvaise part aux descla-

ration qu'il ont fait que ceux que furent dernièrement relasché de *St-Ursanne*, que l'on leur ostat leur armes en la porte, come par forces, come aussi leur prendre leur pouldre et munitions, chose que leur semble bien estrange, de quoy m'ont adverti. J'en prie vosd Seigneurie, qu'il vous plaise faire rendre les armes à ceux auxquels les a osté, se que en vertu de mon debvoir je n'ay voulu manquer de faire. Sur ce, Monsieur le Chastellain, demeure de vosdites Seigneurie

Vostre très humble et affectionné serviteur.

GIRARDAT DONZEL, maire.

De *Saignelégier*, le 7^e de may 1635.

— « *Jean de Werth*, général d'une armée d'Impériaux et de Croates, vint au mois d'*octobre* prendre son quartier d'hiver dans la *Montagne-des-Bois* ou *Franche-Montagne*, dépendant de l'Evêque de Bâle, prince d'empire et du parti de l'empereur ; mais ses troupes n'entrèrent point ni dans la seigneurie d'*Erguel*, qui dépend de la bannière de *Berne*, ni dans la seigneurie de *Valangin*, qui sont toutes deux limitrophes de la *Montayne-des-Bois*, et ce d'autant que ces deux seigneuries sont alliées des Suisses. Cependant, comme on ne se fiait pas à ces Allemands, on trouva à proqos, dans le comté de *Neuchâtel*, de faire la garde sur la *Ferrière*, qui est le grand passage pour entrer dans la seigneurie de *Valangin*. Il y eut pendant cinq mois une garde de cent hommes qu'on relevait toutes les semaines, les habitants du comté et de la seigneurie de *Valangin* étant tous obligés de faire les gardes tour à tour, sous le commandement de leurs officiers. Il n'y eut que les bourgeois de *Neuchâtel* qui furent exempts de faire ces gardes, parce qu'ils les montaient dans leur vllle. Pour soulager les communes du pays des frais de ces gardes, le prince voulut bien en supporter la moitié. » (BOYVE, *Annales de Neuchâtel*).

—
14 octobre. — Massacre de la garnison de *St-Ursanne* par les paysans du *Clos-du-Doubs* et des villages voisins. Le Prince Evêque de Bâle chargea le maire *Mathieu Des-*

glands et *Barré Christophe* de faire une enquête pour rechercher les détenteurs des objets ayant appartenu aux soldats de la compagnie du capitaine *Braun*. Les informations durèrent du 31 octobre jusqu'au 4 décembre, jour où ledit capitaine reçut livraison des objets découverts ou de leur valeur. Un certain nombre de *Montagnards* figurent parmi les personnes qui opérèrent des restitutions. Ainsi, de *St-Brais* :

« 1. *Collin Benoist* a restitué une escopette, un petit cordon de chapeau, une curnette à mettre pouldre, et un cousteau ; dit avoir heu une pipe de tabacque qu'il a perdu et n'a aultre chose.

» 2. *Germain Brahier* dit par serement avoir ung manteau et un rabbas, de quoy il en a fait restitution.

» 3. *Henry Jolydon*, dehuement ouys, a restitué ung viel chapeau ; dit n'avoir aultre chose.

» 4. *Adam Brahier* a restitué un bas de chausses de toile, un rabbats, une paire de manchettes et un devantier de toile ; par son serement n'a d'avantage.

» 5. *Louys Jolydon* a restitué un viel chapeau découpé et une vieille chemisette rouge ; mais pour escopette dit l'avoir mis en main à gros voëble.

» 6. *Pierre Jolydon* a restitué pour un mousquet, espée et habits qu'il dit avoir vendu, scavoir 4 L. et 5 s.

» Item, une chemise et un rabbats ; dit n'avoir aultre chose. »

Nous trouvons encore les noms suivants de personnes d'origine montagnarde :

« 35. *Ursanne des Brosses* a rendu une chemise et un coulet et six sols qu'il a rendu pour ung devantier vendu.

» 38. Le maire de *Soubé* a rendu un goudillon de drap bleu et une espée qu'il avait acheté pour 30 s.

» 39. *Germain Marchand*, de la *Cernie*, a rendu un manteau de gris doublé de friseure.

» *Guenin Choffat*, de *Froideveaux*, dit avoir heu un bissaq de toile, un devantier de femme, de toile, une chemise de petit enfant, 2 mouchoirs, une cude de matière verte.

» Les dites choses ne pouvoient encour estre rendues, estants en ce lieu infecté de peste. »

1636

(Janvier). « Les Impériaux désiraient aussi entrer dans les *Franches-Montagnes*, pour en habiter les cabanes, les métairies et les villages. Mais les habitants de cette contrée étaient unanimes à montrer la plus grande répu-grance à recevoir ces troupes et réclamaient le secours de leurs voisins pour s'en débarrasser. Il fut enfin convenu qu'ils seraient exemptés des logements militaires, mais qu'ils contribueraient par des fournitures de blé, de vivres et de bétail. Et comme les Bernois ne pouvaient défendre commodément le *Val de Moutier*, ni en empêcher l'accès aux Impériaux, à moins de mettre des gardes dans cette partie de la montagne, ils établirent des postes près de *Saulcy* et d'*Undervelier*, après en avoir préalablement donné avis à l'Evêque et prié de ne pas prendre cette mesure en mauvaise part, en déclarant qu'ils n'avaient point l'intention de porter atteinte à la juridiction d'autrui, mais qu'ils étaient forcés d'agir ainsi pour garantir leurs combourgues de *Moutier* contre toute attaque des Impériaux. Les sujets de l'Evêque alliés des Suisses, tels que ceux de *Bièvre* et de la *Neuveville*, prirent aussi leurs mesures pour barrer les passages et se protéger chez eux, en plaçant des gardes aux mêmes endroits et à *Saint-Brais*. Les habitants des *Franches-Montagnes*, conformément à la convention, avaient fait transporter à *Delémont* une grande quantité de blé... » (*Guerre des Suédois*, p. 73-74).

—

— « Au mois de mars 1636, Jean de Werth, général de l'Empereur, se retira de la *Montagne-des-Bois*, et d'abord après le duc de *Weimar*, général suédois, s'y rendit avec ses troupes et occupa non seulement cette contrée, mais aussi la partie de la *Franche-Comté* qui joint la souveraineté de *Neuchâtel* et *Valangin*, en haut le *Doubs*, et il s'étendit jusqu'à *Pontarlier*, ayant choisi *Mortaux* pour son séjour. Ce général venait faire sa dévotion au *Locle*, et il y fit même ensevelir une sienne fille morte audit *Mortaux*; il la suivit lui-même avec une partie de sa cavalerie jusqu'au *Locle*, tellement que ce convoi funèbre fut très nombreux et très magnifique... »

» Les *Bourguignons*, les habitants du comté de *Montbéliard* et ceux de la *Montagne-des-Bois* se réfugièrent en très grand nombre dans la souveraineté de *Neuchâtel* et *Valangin*; il n'y avait presque pas de maisons où il y en eut quelques-uns, et il y eut même plusieurs familles qui préférèrent de rester au pays, ne se souciant pas de retourner dans leur patrie. quoique les ennemis s'en fussent retirés..... » (BOYVE).

« Pendant leur séjour en *Bourgogne*, ils (les Suédois) amenèrent dans les comtés beaucoup de butin, de linge, de meubles et autres denrées qu'ils vendaient à très-bas prix, et comme plusieurs personnes faisaient difficulté d'acheter de ce butin qui avait été pris à des voisins, dès que ces Suédois s'en apercevaient, ils en faisaient des tas et y mettaient le feu, ce qui fit que dans la suite on aimait mieux acheter ces meubles que de les voir brûler. Par là les peuples du comté de *Neuchâtel* et ceux des *Montagnes* se pourvurent abondamment de linge et de toutes sortes de meubles. » (BOYVE.)

—
Desclaration de ce que cousterat et portera la despense de faire amener 100 muids de grain depuis la Franche-Montagne à Delémont, cuire, peser, distribuer et autres travaux et gens nécessaires qu'il convient employer.

Pour charier cent brisch ou muids, de la <i>Montagne</i> à la ville, cousterat pour le moins un florin par muid, fait	100 Fl.
Pour mener au moulin, sur muid 2 florins, fait	8
Pour ramener la farine, autant	8
Le droit de moulture, 4 par cent, fait par cent muids, le muid à 15 ducatons chascun, porte	120
Pour peser et cuire le pain, 2 fl. par muid	200
Pour mener le pain ès quartiers proche et loing, à un florin et demi le muid, du moins pour cent	<u>150</u>
Frais sur cent muids	580 Fl.
Pour celui qui fait la distribution ès quartiers, par tête	
Pour le convoi des chariots aux paysans retournans chez eux	

Finalement pour le bois et four de cuire six mil pains de deux livres par jour, et la plus grande difficulté est que les moulins de la ville ne suffiront où les bourgeois en auront de besoin.

Venant par sepmaine à chascun régiment trois fois du pain, à l'advenant 4,500 livres chascune fois. Pour les deux régimens fait 27,000 livres par sepmaine, que revient en grain à 45 muids que envoient encore et moudraient eux-mesmes, moyennant l'ordonnance à procurer, autrement par celle que *Villani* a apporté, leur vient par jour 20 muids et par sepmaine 140 muids ; où se voit l'énorme différence ; et par ce lon peut représenter la ruine de cest Evesché, ce qu'elle a souffert est l'impossibilité.

Obtenu l'ordonnance come dessus, de livrer trois fois par sepmaine ; l'on gaigne 95 muids par sepmaine, et par mois 380 muids, à 20 th. le muid, par 7,600 thalers par mois.

(Mémoire joint à une lettre (9 janvier 1636) du commissaire d'*Armont*, partant ce que coûtera « la munition » pour les soldats si on la fait à *Delémont*. Il conseille « d'envoyer vers le général *Gallas* pour en obtenir descharge, » et s'offre de son côté à faire tout ce qu'il pourra).

M. Hendel, conseiller de Son Ex. Ill. et R.
l'Evesque de Basle.

Monsieur,

Je suis fort marri de vous importuner si souvent, et selon le rapport que les hommes qui furent envoyés en vostre lieu me firent, j'avois espérance qu'aujourd'hui communiquerions par ensemble, mais voyant que nostre capitaine-lieutenant se doit demain de bonne heure trouver au lieu de *Bellelay* auprès de Messieurs les Grand-maistre et Chancelier ; ie pense que vous trouverés aussi, pour disposer les affaires autrement qu'elles ne sont ; ses soldats sont laissés à *Merveiller*, et aucun atteins de la maladie, en telle sorte qu'ils sont faibles et ne scauraient subsister, tant pour le petit nombre que le mal vivre.

Ie n'ay pour le présent ny graine, ny farine, ny pain, ny chair, ayant tout donné ceiourd'hui, et lors mesme ie ne puis faire donner qu'une demie miche par soldat; ie ne scay comme la chose se passe pour les graines, d'autant que le maire de *Soubey* est esté à *Saignelégier* pour en retrouver mais ie n'en reçois rien, ie n'ay rien du tout pour demain. Vous entendrez du présent porteur ce qu'il racompte des particuliers de la mairie de *Saint-Brais*, et les ambourgs me mandent que l'on les doit chastier de façon qu'ils se en sentent; come ie vous prie aussi de faire, en vertu de la commission qu'avés receu de Son Ex., et donner tel ordre que si ie ne puis avoir graine ny pain, pour le moins qu'il y ait de la chair pour le grand matin; ie vous prie, en la conférence que ferés par ensemble, vous souvenir des absens, pensant que pour le présent il n'y a plus de bourgeois en la ville, et demeurant, Monsieur,

Votre très humble et affectioné serviteur.

MATHIEU DESGLANDS.

De *St-Ursanne*, ce 28 juin 1636.

1637

A Monsieur l'Evesque de Basle.

Monsieur,

J'ay receu celle qu'il a pleu à V. S. Ill^{me} me faire l'honneur de m'escrire le 9 de ce mois, au regard de vos subjets de la *Franche-Montagne*, et ne trouve pas qu'ils soient contribuables pour les armées de ce pays, comme n'estant de sa souveraineté. Au moyen de quoy je feray, à la considération de V. S. Ill^{me}, tout ce qui me sera possible pour leur soulagement, mettant ordre que pour ce sujet, ils ne reçoivent aucun desplaisir des nostres et qu'en toutes occasions je veux tascher de donner à V. S. Ill^{me} tout le contentement qu'elle pourroit désirer de celluy qui se dit en toute vérité, Monsieur,

Votre très humble serviteur.

LE MARQ. DE ST-MARTIN,

De *Salins*, le 20 de may 1637.

— Le 12 juillet. M. de *Malseigne* écrit de *Maîche* à l'Evêque de Basle et à M. *Andel* à *St-Imier*. Il répond au reproche que des soldats sous ses ordres auraient volé des chevaux à la *Franche-Montagne*. Dès qu'il a été informé du fait, il a fait des démarches, les a retrouvés et rendus à leurs propriétaires. Sa conduite sans cesse a été loyale et franche, il n'en est pas de même des gens de l'Evêque. M. *Hendel* assurait le gouverneur de la Bourgogne qu'on avait enjoint aux habitants de la *Franche-Montagne*, de ne donner des contributions de guerre que sur ordre exprès de l'Evêque, et pendant ce temps on agissait en sous ordre. Le Suffragant de même ; le maire de *Soubey* favorisait l'entrée des Français, tâchait de gagner des habitants à leur cause et enlevait avec eux les postes de ces quartiers en « faisait prisonniers de nos paysans. » Mais, ajoute-t-il, « vous avez perdu autant que nous. » La correspondance des agents de l'Evêque est entre ses mains, il a envoyé les originaux au gouverneur à *Besançon*, et attend justice. Trois villages pillés et saccagés aux *Franches-Montagnes* sont l'œuvre des ennemis.

— L'exaspération des *Montagnards* à l'arrivée des Suédois dans la contrée était grande. On en peut juger par l'extrait d'une lettre écrite par le Baillif d'*Erguel*, *Benedict Thellung*, que la maladie retenait à *Bienne*, à *J. Beynon*, Mayre de *St-Imier*, le 10 novembre 1637. « Le contenu (de votre lettre) m'en a semblé si estrange que je ne scay si doibs plus déplorer le danger de guerre qui nous menasse du costé de la *Franche-Montagne*, ou la phrénésie et esgarement d'esprit de ceux dont m'escrivez d'oser seulement penser à semblables révoltes et insolences contre leur Prince naturel, au temps de sa plus grande affliction. » Le Châtelain d'*Erguel*, ne pouvant être à son poste, a du moins préparé un mandement à publier dans toutes les paroisses du baillage, recommandant la tranquillité et le respect aux ordres de l'Evêque.

— « Le comte de *Grancey* (après la prise de St-Ursanne) se réserva pour son avantage personnel, le baillage des *Franches-Montagnes*.... »

» Cependant les *Montagnards*, commandés pour travailler aux réparations du château, refusaient de prêter leur concours, sous le prétexte que cela était contraire à leurs libertés et à leurs priviléges, que leurs ancêtres

avaient maintenus avec tant de soin. Ces bonnes gens, dans leur antique simplicité, ne faisaient aucune différence entre la paix et la guerre. Les Français croyant que c'était par opiniâtreté, par ruse ou par esprit de révolte, se mirent en route pendant la nuit, et ayant évité les gardes placés près du village de *St-Brais*, ils envahirent la *Montagne*. Ils dévastèrent le village de *Montfaucon*, et y prirent environ 30 chevaux qu'ils emmenèrent avec eux. Mais lorsque le comte de *Grancey* fut convaincu que ces *Montagnards* n'y mettaient aucune malice et qu'ils agissaient par pure simplicité, il revint à des sentiments plus doux et leur fit rendre le bétail enlevé. Cependant les soldats ne voulurent le restituer, que moyennant le paiement d'un doublon d'or par cheval. Les gardes des sujets du baillage de *Delémont* furent rétablis sur le mont *Repais*, à la demande du comte ; celui-ci ne négligea pas néanmoins ses intérêts dans les *Franches-Montagnes* ; il exige des habitants de cette région une forte somme d'argent, tout en prescrivant de ne pas la présenter comme une extorsion, ni comme une exaction ou un tribut, mais comme un don gratuit, et en les menaçant du fer et du feu s'ils ne s'exécutaient pas de bonne grâce. Il réclama encore bien d'autres dons qu'un peuple très florissant aurait pu difficilement donner, et qui étaient hors des moyens d'une population épuisée... Les sujets de l'Evêque, effrayés de tant de demandes, réclamèrent son appui, l'Evêque se mit en mesure de venir à leur aide au plus tôt... » (*Guerre des Suédois*, p. 128, 129).

—

L'Evêque de Basle à Monsieur le marquis de *St-Martin*
gouverneur de *Bourgogne*.

Monsieur,

J'ay remarqué tant de bonté en votre dernière que je vous puis rendre assez de grâce, marry pourtant qu'outre cela les plaintes de mes subjects me contraignent de vous dire qu'un dernier jour du mois de juillet prochainement passé, 25 de *Saint-Hippolyte*, *Soulce* et *Chamesol*, sans aucun subject, se sont jettez dans le lieu de *Pique-rey*, et en ont emmenez 25 pièces de bétail, 6 chevaux et environ 60 moutons, sans vous dire les grandes incom-

moditez que la garde de *Chauvelier*, avec grandes ménasses, a fait dans *Froidevaulx* et *Chauffour*, s'imaginant bien que, sans un ordre, c'est sous prétexte, ne les touchant pas, que nos pauvres subjects sont contraints pour esviter leur ruine entière à quelque chose pour les Francois.

Je vous prie donc très affectueusement, Monsieur, de faire expresse défense à tous vos gens, de faire restitution de ce qui a esté pris et de ne plus incommoder nos pauvres subjects, qui n'en peuvent mais ; et cela tant pour l'amour de la patrie que de moy, qui suis

Monsieur,

Votre bien affectioné serviteur.

Dornack, ce 9 août 1637.

— « Dans les derniers jours de septembre, les François supprimèrent les gardes qui avaient été établis près du village de *St-Brais*, en alléguant différents prétextes aussi futiles les uns que les autres, mais en dissimulant le véritable motif qui n'était autre que celui de pouvoir exercer leurs rapines plus commodément. On était à la veille de la foire la plus fréquentée de la *Montagne*, et ils espéraient donner libre cours à leur extrême avidité pour l'argent et le bétail. Mais ces gardes furent bientôt rétablis par ordre du comte de *Grancey*. (*Guerre des Suédois*, p. 146.) »

— Le 28 septembre, « le capitaine d'*Alleman* est allé avec main forte à *St-Brais* pour y rompre la garde, la dé-sarmer et à la fin d'y brusler les loges faictes au passage et emporter les armes de ses subjects, avec défense à mon lieutenant Bennot de ne plus se mesler des gardes. » (L'Evêque de Bâle au comte de *Grancey*, lettre du 30 septembre).

—

— (27 octobre). « L'armée suédoise fit donc son entrée dans la *Vallée*... Les troupes s'avancèrent, après avoir laissé des troupes dans ces châteaux (de *Pfeffingen* et d'*Angenstein*) ; elles occupèrent *Lauffon*, *Zwingen*, *Delémont* et la *Vallée*. Une partie de la cavalerie de l'avant-garde s'avança plus loin, dans le but d'occuper les *Franches-Montagnes*. Des gens du pays qui montaient la garde

au lieu dit *Borambe*, en tuèrent environ sept, au mépris du droit et de la parole donnée ; et comme ils ne pouvaient faire assez vite à coups de fusils, de sabres ou d'épées, car les Suédois passaient pour invulnérables aux yens du vulgaire, qui les croyait ensorcelés, ils les massacrèrent comme des bêtes, à coups de pieux, de lances, de haches et de bâtons pointus durcis au feu, ou les étranglèrent avec des cordes. Au nombre de ces soldats se trouvait un jeune comte, d'une naissance illustre, qui, roué de coups, dépouillé de ses vêtements, jusqu'à son linge de corps, leva faiblement la tête ; ces gens lui mirent le bout d'un canon de fusil dans le gosier pour achever de l'étouffer. Certes, ils auraient mieux fait de ne rien promettre que de violer la parole donnée. Cette action mit les Suédois dans une grande colère ; le 29 octobre, le *duc de Weimar*, courroucé, se mit lui-même en route pour y conduire ses troupes et tomba comme la foudre sur cette garde, composée de paysans. Ceux-ci firent inutilement une décharge de leurs armes, leurs balles ne faisaient pas plus d'effet que sur un mur d'airain ; aussi, comme aucun des ennemis ne tombait, tandis que plusieurs d'entre eux avaient déjà mordu la poussière, ils jetèrent leurs armes et se sauvèrent. Les Suédois, pour venger le manque de parole et la résistance qu'on leur opposait, exercèrent leurs cruautés sur les gardes et habitants : ils en pendirent un grand nombre ; d'autres, suspendus par les parties naturelles, éprouvèrent une mort horrible ; plusieurs périrent dans le feu ; quelques-uns, les jambes placées sur un feu lent, rendirent l'âme dans cet affreux supplice. Ils s'emparèrent de tous les biens de cens qui s'étaient réfugiés dans la *Montagne*, et qui y avaient trouvé jusqu'alors la sécurité ; un grand nombre qui cherchaient tardivement à se sauver, furent arrêtés et dépouillés de leurs objets précieux et de leur argent, jusqu'à leur dernière obole. Ces malheureux avaient eu trop de confiance dans leurs gardes et dans le secours inutile des Suisses. Aussi, lorsque le bailli de *Delémont*, après l'entrée de l'armée dans la *Vallée*, informa les habitants de la *Montagne* du danger qui les menaçait et les engagea à se réfugier dans des lieux plus sûrs avec leur bétail, l'un d'eux eut l'orgueil ou plutôt la sottise de lui répondre par une lettre, que les *Montagnards* avaient résolu d'employer la force et de repousser, avec leur mâle

courage, l'invasion d'une armée étrangère ; que déjà des Suédois étaient tombés sous leurs coups ; que ce commencement leur était de bon augure et leur donnait des forces et du courage pour entreprendre de plus grandes choses. Ils payèrent chèrement leur audacieuse témérité par les malheurs qui les accablèrent et un repentir tardif. Il est vrai que les *Montagnards* suivaient le vice et la débauche, et qu'ils provoquaient la colère divine. » (*Guerre des Suédois*, p. 151-153).

« *Du Hallier*, avec toute l'armée française, réduite à 200 hommes, occupait le village de *St-Brais* ; les autres s'étaient logés dans les villages et les fermes de la *Vallée* et des *Franches-Montagnes*. Ainsi, les troupes suédoises s'étendaient depuis les châteaux d'*Angenstein* et de *Pfaffenfingen*, et le village de *Saignelégier*, jusqu'aux montagnes de la *Bourgogne*. » (Idem, p. 153).

« Les soldats suédois répandaient le bruit qu'ils quittaient le territoire de l'Evêché s'ils occupaient les montagnes de la *Bourgogne*. Mais chaque fois qu'ils tentaient d'y pénétrer, ils furent repoussés et ne mirent le pied nulle part. Ils avaient cherché à s'emparer du pont de *Goumois* sur le *Doubs*, qui eut singulièrement favorisé leurs projets ; mais, assaillis avec vigueur par les habitants et par les troupes impériales, sous la conduite du duc de Lorraine, ils ne purent jamais s'en rendre maîtres. C'est sur ces entrefaites que le feu fut mis au château de *Franquemont*, abandonné par les deux partis. Le toit et les parties supérieures de l'édifice furent brûlés. » (Idem p. 156).

« Le village de *St-Brais*, où *du Hallier* avait pris ses quartiers d'hiver, allumé à dessein, fut presque totalement réduit en cendres. On disait dans le public que les soldats y avaient mis le feu afin de changer de quartier et d'être envoyés dans d'autres campements. Les *Montagnards* étaient traités avec beaucoup plus de dureté, parce qu'ils avaient voulu opposer de la résistance ; aussi cherchaient-ils à se sauver pour éviter les mauvais traitements (Idem p. 158).

— Le 23 novembre, *J. Maillet* écrit de *Delémont* au châtelain de cette ville, *Schenck de Castel*, alors à *Bâle* : « Les gens du sieur *de Hallier* sont présentement à *Saint-Brais*, étant forts de 300 hommes. L'armée de

S. A. (duc de *Weimar*) est de 5,000 hommes. Le *Rhein-graff* et le général-major d'*Anhalt* sont, avec la plupart de l'armée à la *Franche-Montagne*, où que S. A. est déjà esté par réitérées fois, pensant surprendre les régimens allemands que M. *Mercy* a au long des montagnes du *Doubs*, mais n'ont encore peu rien faire. Les *Bourguignons* ont bruslé *Goumois* et le chasteau. Les *Montagnards* ont été surpris, de mesme que nous autres, n'ayant rien voulu réfugier, veu qu'ils pensoient se défendre. Les soldats y ont trouvé grandissime quantité de chevaux,, bestail, graines et fonrrage. Ils font battre toutes les graines, de sorte que tout sera frippé ; encore est-il à craindre que les pauvres gens ne viennent à estre bruslés, parce qu'ils ont voulu se défendre, ce qu'at grandement irrité S. A. »

A Monsieur nostre très honoré seigneur *Bénédict Thellung*, Chastelain d'*Erguel*, à *Courtelary*.

Monseigneur notre très honoré chasteain,

Après vous avoir salué de nos humbles salutations, par la présente vous faisons entendre le peu d'ordre et police que présentement l'on tient en ce lieu de *Tramelan*, des dempuis que les Suédois sont en la *Franche-Montagne*, lesquels viennent jurnellement, voire continuallement en ce dit lieu, apportant et amenant plusieurs sortes de denrées, soit meubles, drapelages, bestail et autres biens, tellement que plusieurs gens estrangers et de nos circonvoisins s'amassent et comparoissent en ce dit lieu, achètent et trafiquent, tant le dimanche que autre jour, et semble que ce soit une foire. Craingnant que par tel trafique l'on attire le danger sur nous ; de surplus soiez adverti comme ptusieurs estrangers et nos circonvoisins s'entremeslent d'amener du vin, et le vendent et le traflquent aux Suédois. Voyant ce, avons ordonné en nostre paroisse que tous ceux qui en amèneront, n'estant du corps de nostre dite paroisse, donneront, de chascun chariot trois richstaller appliqués comme s'en suit : l'une à vous, monsieur nostre très honorable et digne chasteain, et les autres deux a-t-on pour ce aider à supporter les

frais des sauvegardes qui sont en ce lieu. Et celuy estant de la paroisse qui en amènera (sauf les hostes jurés), donnera par chariot une richstaller, appliquée à ladite paroisse. Réservant en ceste dite ordonnance vostre ratification, et ce qu'il vous plaira en ordonner, desquelles choses nous vous supplions y mettre ordre ; et touchant les sauvegardes, sachez, très honoré monsieur, que nous en sommes bien chargez, car si la chose doit longuement ainsi dñrer, nous croyons quasi estre ruinés en ce lieu. Pariant Dieu y remédier. Et sur ce, nous recommandant à vos Seigneurie et priant Dieu que vous maintenie en bonne santé, prospérité, longue et heureuse vie, et demeurons, Monsieur, vos humbles et obéissans serviteurs,

Mayre, justiciers et paroisse dudit Tramelan.

De *Tramelan*, ce 19 (29) novembre 1637.

1638

ACCORD.

Sur le 19 du mois d'octobre lang courant 1638 se sont fait les accords suivants, entre Monsieur *Marc de Saint-Mauris*, capitaine pour Son Altesse de Lorraine ès chasteauxx et villes de *St-Ypolite* et *Franquemont*, d'une, et Monsieur *Jehan-Jacque Grandvillers*, recepveur en la *Franche-Montagne des Bois*, pour Son Ex. Rev. et Ill. Monseigneur l'Evesque de Basle, comme de ceste part assistant et auctorisant les Messieurs Maires et Maistre bourgeois et Conseil de la dite *Montagne*, parties en cest endroict principal.

Asscavoir que les dictz sieurs Maistre bourgeois et Conseil, assisté que dessus, ont promis de payer et délivrer à mondicte sieur capitaine de *St-Mauris*, dans le chasteau de *Franquemont*, pour l'entretien de la guarnison d'icelluy de 25 soldats, scavoir par mois 15 penaulex d'orge et 15 penaulex boige, mesure de la dite *Montagne*, et sera le premier payement faict pour le présent mois d'octobre sur la fin de celuy, ainsi successivement sur la fin d'un chascun mois ; à quelle effect sera ledit sieur capitaine tenus envoyer convois suffisant et assurer

homme et cheval et chairiot; à la contre de quoy mondict sieur capitaine de *St-Mauris* a promis audit sieur *Grandvillers* et Maistres bourgeois et Conseil de la dite *Montagne*, de mettre ordre, et ne permettre en manière quelconque, que par ses soldats, soyent de la garnison dudit *St-Ypolite* ou *Franquemont*, ou aultres dessous son commandement, soit inférées ny faict aucune volerye, pillage, violence ny oulfrage, dans la dite *Montagne des Bois*, ny dans les aultre terre apartenantes sous l'Evesché de Basle, de mesme ne permettrat ny par licence ny par connivance à aulcuns aultres soldats estranger et d'aultre commandement que du siens, de passer par sur les lieu de sa charge et commandement, pour entrer en la dite *Montagne* et aultre lieu de l'Evesché de Basle, et y porter auchuns dommages et desgalt, moins que auchuns soldats fassent à yceulx compagnie ny assistance, ains y ferat telle prohibition et deffance cy estroicte par tous les passages, que tous intervenants soit empaischés ; item que cy quellechuns de ces soldats ou aultres sont rencontrés en la dite *Montagne* ou aultre lieu de l'Evesché sans passeport et bonne entrée signee, serat permis aux subiects de la dite *Montagne* de les faire prisonnier, et fesant resistance les mettre à mort; en oultre cy les dictz de la *Montagne* estait attaqués par quelque volerye, le sieur capitaine de *St-Mauris*, estant par yceux recherchés, sera subiect leurs faire secours et assistance possibles ; le tous que dessus a paine de restitution et d'estre responsable de tous dommages, pertes et intérés advenant à sa faulte, et deffault de ce que dessus promis. En témoignage de quoy parties ambes ont signées les présentes, le ans et mois et jours que devant, au lieu du *Noirmont*.

MARC de SAINCT-MAURIS.
J.-JACQUE de GRANDVILLERS.

—

— *Le 5/15 may.* — Le gouverneur de *Montbéliard*, *Médavy*, écrit au chancelier : « S'il s'est passé désordre dans la *Montagne*, jay bien plus de subject de plainte, y ayant esté tué deux soldats de la garnison de *St-Ursanne*, et deux aultres arrêtés prisonniers et renvoiés tous nuds. Les paisants se doibvent plaindre et non pas user de main mise. »

— 8/18 juin. — Lettre de *J.-Jacque Grandvillers* au chancelier, datée de *St-Imier*. « Je viens de recevoir la lettre de V. E. avec la cy jointe de Monsieur de *St-Mory* pour informations vous dires que de tous les soldats qu'il dit avoir enrollés dans sa compagnie, qu'il ny en a que les deux premiers qui sont de *St-Braits*. Hier les parans de ceulx de *Muriaulx*, qu'avait vollé les marchands d'*Ericourt* firent accord avec eux, et leurs ont rendu en parties du bestail, tellement que je crois n'estre nécessaire de lever plus amples informations. »

1639

A Monsieur de la *Chappelle*, commandant à *St-Ursanne*
Monsieur,

Ceste nuict est arrivée une troupe de vos soldats, qui a pillé environ trente tant chevaux que bœufs, oultre plusieurs meubles et sommes d'argent tant à *Murieau* qu'es *Esserts Lötez* et au voisinage ; qu'est contre nostre composition et l'asseurance que nous avons touiuors prins en vostre parole et encore en l'autorité de Monsieur de *Médavy*, gouverneur de *Montbéliard* ; puisque nous n'avons encor manqué à la contribution, et estions prests de passer auprès de vous, incontinent après ceste foyre de *St-Ymier*, selon que nous l'avions escript à Monsieur *Humbert*, mayre à *St-Ursanne*. Nous vous supplions d'y avoir l'egard qu'il convient, et de nous faire rendre le dit bestail et butin ; aultrement il nous sera impossible de satisfaire désormais à ladite contribution, et serions contraincts de quitter le pays. En espérant de vostre courtoisie ceste justice, nous demeurons, Monsieur,

Vos très affectionnez serviteurs.

Les Maistre bourgeois, Lieutenant et Conseil
de la *Franche-Montagne des Bois*.

Au *Noirmont*, ce 21 nov. 1639.

Des lettres furent encore écrites le même jour par ces magistrats au sieur *Humbert*, maire à *St-Ursanne*, et par

le curé *Pequignot* à M^{sr} l'Evesque de Basle. Cette razia paraît motivée par le retard de paiement des contributions de guerre au terme convenu. Cela ressort de la réponse adressée le 27 de novembre par le commandant de *La Chapelle* à l'Evêque de Bâle, intervenu en faveur de ses pauvres sujets. Il a eu par respect pour le Prince tous les égards possibles envers eux, jusqu'à leur remettre la moitié de la contribution. « Les bourgeois de ceste ville, dit-il, scavent blen que jay acheté de mes deniers le bled pour les soldats deux mois durant, je ne demande nulle contribution. Ceux de la *Franche-Montagne des Bois* ont tousiours esté rebelles, et se fiant à leurs forces, ont appellé le malheur sur eux. Ils ont, il y a quelque temps, tué deux de mes soldats et dévalisé deux autres; ce m'obligea de leur faire la guerre, et pour l'éviter ils me firent prier par M. le Suffragant de leur pardonner. Je fis en vostre seule considération. S. A. de *Vueymur* depuys, à la prière de Monsieur *Medavy*, suffrist que j'en tirasse la contribution qu'il leur vouloit faire payer, et ils me la promirent de 70 richsdalers par moys, que j'ay depuis modéré à 60 à leur instante prière et assurance d'être satisfait ; tous les premiers jours du moys, ce qu'ils n'ont pourtant jamais fait qu'après le moys passé et qu'ils n'y ayent été forcés, ce que par bonté j'ay tousjours souffert jusques à ce que ils se furent si fort oubliés , au moings les aucuns d'eux, que de me mander qu'ils ne me voulaient plus payer de contributions, en des paroles si insolantes et si plaines d'offenses dictes à mon tambour, jusques à vouloir prendre les lettres que j'escrivois au sieur de *St-Maurris*, commandant de *Franquemont* , et les vouloir ouvrir pour les lire, qu'ils m'ont obligé pour les chastier de renvoyer mes soldats dans leur pays. Je vous supplie donc très humblement, Monseigneur, de ne pas trouver mauvais que le chastiment que je leur ay ordonné, les empesche d'en recevoir une autre fois un plus rude et leur ordonne de satisfaire mieux à ce qu'ils doibvent. Ils n'ont pas regret de payer 120 richs. par moys à trente coquins qui leur promettent les garder et refusent de m'en payer 60, qui les ay... et des Suédois, et ay fait pour l'amour d'eux un accord avec les *Bourguignons*, qui m'a tourné... à mon préjudice. » Il est « marry » que des innocents souffrent pour les coupables, etc.

— 3 mars. — « Nostre *Franche-Montagne des Bois* a esté depuis peu pillée du peu qui restoit par certains cavaliers du *Veimar*, deux ou trois fois ; surtout emmenés bon nombre de chevaux. » (*J. Beynon* à l'Evêque de Basle).

Mandement de l'Evesque de Basle.

« Nous, *Jean-Henry*, par la grâce de Dieu, *Evesque de Basle*, faisons sçavoir que Nous apprenons, non sans un extrême desplaisir, que quelques-uns de nos subjects de nostre Chastellainie d'*Erguel* et de la *Frache-Montagne des Bois*, au lieu de mettre en considération, que toute la patrie n'est d'ailleurs que trop affligée ou menassée des incommodités de la présente guerre, et que pour les en destourner et appaiser le juste courroux de ce grand Dieu, il convient entre autres d'exercer la charité chrétienne et d'entretenir bonne voisance et amitié, il y en a de si mal advisez et si osez, qui oublient leur debvoir et, poussés de maulvaises inspirations, s'en vont dans les terres de leurs voisins et cosubjects, pour y piller, brûler et saccager tout ce qu'ils rencontrent. Affin donc d'empescher semblables attentats et de prévenir de plus grands maulx qui en pourraient naistre, Nous, incitez d'un soing et zèle paternel, exhortons tous et un chascun de nos subjects à la conservatién d'une bonne paix, assistance et intelligence mutuelle, défendons sérieusement et sous peine de désobéissance et de nostre indignation, toute sorte de dissensions, d'inimitié et de querelle. Et comme nous ne doutbons point que les bons seront portés d'eux-mesmes à ceste nostre remontrance et bonne intention pour le bien de la patrie et le leur propre, ainsi asseurons tous les transgressans de ce nostre commandement, qu'indubitablement il sera procédé à l'encontre d'eux avec toute sorte de rigueur, Nous réservant le chastoie condigne pour le passé. Donné soub nostre main et seau au chasteau de *Dorneck*, ce 16 d'avril 1639. »

— Avec les mauvaises années, augmentait l'exigence des troupes. Le chancelier *Schöttlin*, écrivant le 28 août 1639 au procureur-général *Favarger*, à *Neuchâtel*, pour

réclamer l'intervention bienveillante du prince de *Longeville*, comte de *Neuchâtel*, en faveur de l'Evêque de Bâle, dit dans un mémoire, où il relate ce qui se passe : « Le sieur *Michel*, commandant à *St-Ursanne*, ayant fait espérer aux habitants de la *Franche-Montagne* qu'il se contenteroit de 70 richsdaler de contribution après la moisson, en demande présentement avec menaces, 350 ; chose tout-à-fait impossible aux pauvres paysans desjà entièrement espuisés sans cela. »

1640

26 février. — L'Evêque écrit au chevalier de *Montaigre* que « certains coureurs ayant pris plusieurs fois du bestail, des chevaux et autres choses dans la *Franche-Montagne* et en sa seigneurie d'*Erguel*, » ses sujets ont été contraints de faire garde convenablement « ès endroits les plus nécessaires contre la *Bourgogne*. » Il tient à l'en avertir. « Leur intention n'est d'offenser personne, » mais de se défendre contre telles courres, « afin de pouvoir semer en seureté. »

— Dans un mémoire sur l'état de l'Evêché, adressé le 13 octobre 1640 par le Prince au Baron d'*Oysonville*, pour réclamer du Roi très-chrétien, un soulagement à sa position désespérée, et où sont exposées les exactions des généraux et officiers, on lit aussi ce passage relatif aux *Franches-Montagnes* : « Le commandant de *St-Ursanne* tire grande contribution tant des habitants du lieu que de la *Franche-Montagne*, ne veult mesme pas laisser jouir le Maire des terres, qu'à faute d'autres moyens l'on luy a laissé pour salaire. »

A Monsieur le Dr *Schöttlin*,
chancelier de Monseigneur l'Evêque de Basle.

Monsieur,

J'ai receu la ci-jointe qui s'adresse à S. A. mon Seigneur et Prince ; sans doute ce sera quelque bonne réponse que Messieurs de la cour de Parlement de *Dolle* donnent pour nostre seureté. Cependant j'ay fait assem-

bler en ce lieu de *St-Ymier*, par deux fois, les maires et députés des paroisses tant dudit *St-Ymier*, que de *Courtelari*, *Corgémont*, *Tramelan* et *Sombeval*, comme plus près des dangers, lesquels j'ay sérieusement exhortés à faire bonne garde pour se préserver des vols et pilleries ; à quoy ils ont esté très content et d'ailleurs se sont soumis et offers, que au premier bruict de danger qui viendra, de se joindre avec ceulx de la *Franche-Montagne des Bois* pour faire les gardes sur les passages du *Dou* ; ce qui se fera avec moins de frais et d'hommes que non pas sur nos montagnes qui sont toutes ouvertes. Cela retiendra en halte les volleurs et pourront les sujets de mondit Seigneur et Prince, tant rième la dite *Franche-Montagne* que ceulx rième ma charge, encemencer de leurs terres avec moins de dangers et craintes, ce qui redonnera au grand profict de sa dite Ex. parce qu'on vendra davantage, qu'on ne feroit sans cela, pourveu que les pauvres sujets puissent trouver du grain. Toutes fois les dits députés désirent avoir le consentement ou approbation de mondit Seigneur et Prince pour les dites gardes sur le *Dou* ; c'est le sujet pourquoy je vous en ay adressé ce mot à la réquisition des ses dits maires et députés. On en a escript et parlé aux sieurs maires, maistre bourgeois et conseil de *Bienne* qui trouvent cela très utile...

J. BEYNON.

St-Ymier, 23 février 1640.

— 13 octobre. — *Lavergerais*, commandant de *Franquemont*, écrit au châtelain de *St-Imier*. Ayant reçu avis que 3 chevaux avaient été volés aux Montagnes, il envoya un soldat au maire de *Damrichard* pour l'inviter à faire des recherches en *Bourgogne*. Chevaux retrouvés. Invite le châtelain de réprimander *Pierre Jaquet*, qui lui avait dénoncé le vol, auquel il avait donné un soldat pour s'enquérir des dits chevaux, et cependant a répandu le bruit que le vol avait été commis par des soldats de la garnison de *Franquemont*.

— 16 octobre. — *Lavergerais* à J. Beynon. Prévenu d'un vol à la foire de *Tramelan*, sur le chemin. On en accuse ses soldats ; deux seulement sont sortis un jour pour faire des commissions. Ce sont plutôt des soldats de *St-Ursanne*.

— 16 octobre. — *J. Beynon à Lavergerais.* Prévenu du vol fait par des soldats à la foire de *Tramelan*. « Mes proches parents et amis, *David Gréde* et *Jonas Borquin*, de *St-Ymier*, et *Samuel Brand*, du *Locle*. Les soldats étaient 8 ou environ, Les ont attaqués de vive force, présentant leurs carabines à la poitrine et ont pris à *Gréde*, en or et argent, 120 petits écus, à *Borquin* 36 pistoles et à *Brand* 30 écus. — On soupçonne que ce sont vos soldats.

— 18 octobre. — *Lavergerais à J. Beynon.* Fait toutes recherches pour recouvrance de cet argent. Trouvé une partie à *St-Ursanne*; ceux qui l'ont pris ne sont de ses soldats. Ordonner à ceux qui ont soupçonné ses soldats de déclarer leurs motifs ; doivent être châtiés pour avoir accusé faussement.

— 21 octobre. — *St-Michel*, commandant de *St-Ursanne* au châtelain de *St-Imier*. Regrette ce qui est arrivé de la part de ses soldats. Fera tout son possible pour remédier au mal et retrouver l'argent.

— 21 octobre. — *Lavergerais à J. Beynon.* Ecrit au sujet du vol de *Tramelan*. Rien appris de ses soldats ; si l'on peut ravoir le reste de l'argent, il y veillera. Les vols sont nombreux. Appris encore un fait ces jours près *Tramelan*, aux *Vacheries du Chastelet*. Un soldat n'est pas rentré depuis quelques jours, il s'est peut-être joint aux *Bourguignons* pour faire le coup. A déjà envoyé plusieurs fois dans la *Bourgogne* prendre les voleurs. Pense que les chevaux volés ont passé en *Bourgogne*. Il est très sévère avec ses soldats sur ce point.

— 25 octobre. — *J. Beynon* au B. de *Montbelliard. Castelmoron*. Il le prévient du vol, demande restitution de l'argent volé et punition des coupables.

— 28 octobre. — A *Jonas Hory*, maire de *Neuchâtel*. Lettre de bon voisinage à l'*Evêque de Bâle*. Rend compte du vol. 14 ou 15 soldats de la garnison de *St-Ursanne* ont attaqué et volé à *Gréde* 25 pistoles, son épée et sa fraise, à *Borquin*, 28 pistoles, à *Abraham Nicolet*, 8 grands quarreaux de verre, 3 livres de cire et 22 quarts d'écus. Les 2 premiers accompagnés de ses lettres, ont fait des recherches ; les soldats leur ont rendu 33 pistoles. Malgré les efforts de *St-Michel*, n'ont rien obtenu de plus.

Pas occasion de se plaindre de la garnison de *Franquemont*, mais bien de celle de *St-Ursanne*.

— 13 novembre. — A *St-Michel*. Prévenu qu'il a écrit au comte de *Montbéliard* pour restitution complète de l'argent volé. L'enquête qu'il a faite prouve qu'il s'intéresse à la chose.

— 24 novembre. — Recharge à l'*Evêque de Bâle* pour le vol. Le capitaine *St-Michel* pas donné d'ultérieures nouvelles, ni réponse.

— 28 novembre. — *Caumont Castelmoron*, écrit à *J. Beynon*, de *Porrentruy*. Encore le vol des soldats de *St-Ursanne*. « Ils avaient pris par mesgarde de vos gens pour des *Bourguignons*. Vu le capitaine *St-Michel*. Les soldats ont rendu entièrement ce qu'ils avaient pris, s'il se trouve autrement, je les feray si bien chastier que les autres en prendront exemple. » Cette action n'ayant été commise par aucun dessein d'altérer la correspondance qui doit estre entre nous, ne doit pas, ce me semble, estre criminellement interprété. »

1641

2 septembre. — *Lavergerais* à *J. Beynon*. Il nie que ses soldats soient les auteurs du vol de 4 chevaux à *Corégémont*. Deux seuls sont sortis la semaine dernière pour aller chercher de la graine aux *vacheries du Chastelet* et sont revenus le lendemain. Ils jurent n'avoir pas commis le vol. Les paysans propriétaires des chevaux ont répandu ce bruit.

— 3 septembre. — Nouvelle lettre rectificative de *Franquemont*. Il s'est trompé, 4 soldats sont sortis la semaine dernière, non deux. Emploi de leur temps. A mis aux fers un soldat qui avait volé ; deux ont quitté et sont bannis ; il ne peut répondre de leurs actes. Veille exactement au bon ordre dans la garnison.

« Il est arrivé un accident pitoyable et desplorable dans vostre village de *Renan*, en la seigneurie d'*Erguel*. Le 1^{er} avril, c'est sur environ les 7 heures du matin, ils furent investis d'environ 300 *Bourguignons*, compreins quelques

femelles et..... ; item, certains, mais en petit nombre de votre *Franche-Montagne*. Ont mis le feu deans le dit village et y est bruslé neuf maisons, une autre sur la montagne. Ont tué cinq hommes, entre lesquels estoient les quatre plus honnests du village ; tué aussi une femme sur la montagne. Ont emmené presque tout le bestail, chevaux et autres. Rompus les... pris victuailles avec le peu d'argent que les pauvres gens pensoyent sauver..... Estant estimés de près de 20,000 escus. Il n'est demeuré du costé des *Boi rguignons* que trois hommes tués à la poursuite. Cet accident a rendu les paysans plus diligens qu'ils n'ont jamais été du passé. Puisque Messieurs les parents d'*Abraham Perrot*, chirurgien du dit *Courtelari* ont convenu avec Monsieur le docteur *Bassan*, au nom de la veuve et enfans de celuy qui fut homicidié desouls *Sonceboz*, supplient vostre Ex. R. pour le pardon de faute... (Extrait de minute de lettre non datée, à l'Evèque de Bâle, par *J. Beynon.*)

1642

A Son Excellence, Illustrissime et Revérendissime
Monseigneur l'Evesque de Basle, Prince du Saint Empire.

Illustrissime et Révérendissime Prince,

Nous avons receu de Vostre Excellençe pour avoir main levée du sel arresté aux *Brenests*, sur laquelle nous disons estre vray qu'ayans receu une infinité de dommages dans cest estat par les brigandages, incendies et vols des *Bourguignons*, sans en avoir peu tirer raison, ny les faire cesser, nonobstant toutes nos recherches amiabes envers ceux qui devoyent avoir le pouvoir de ce faire, nous avons esté occasionnez de leur deffendre tout commerce et fréquentation dans ce lieu, et saisir ce qu'ils y pouvoient avoir à cause du denier de justice ; et comme le dit sel avoit esté amené aux dits *Brenests* par des *Bourguignons* et tenu en vente, sans déclarer qu'il fut à autre ; il auroit esté compris dans la dite saisie, puisque il n'y avoit marque ny accusation qui fit croire qu'il fut à autre ; à ce sujet ne l'aurions voulu relascher cy devant, sinon en consignant autant que le sel valoit, attendant

quelle justice nous seroit faicte en *Bourgogne* des dits vols. Comme cela n'a contenté le facteur de V. E. qui vœut sans doute favoriser les *Bourguignons*, ayant obtenu ladite recharge, nous aurions bien subject de ne nous relascher mesme sur la variété des traitez qu'il accuse faicts pour ledit sel ; si est ce que voulans tesmoigner à V. E. les cas que nous faisons de sa recerche, et le desir d'entretenir toute bonne voisinance et corespondance, nous serons contens d'en faire main levée, moyennant qu'iceluy face le serment ledit sel lui appartenir par marché, quoy que non payé devant nos deffences et arrests ; et qu'il n'y a aucune colusion. Quant aux qualités ou tittres nous ne serions scrupuleux ni pointilleux en nostre particulier, ains prétendrions en bonne par tout ce qu'il plairoit à V. E. nous en donner, mais ayans l'honneur de servir et représenter un Prince Souverain, nous croyons que ne trouverez mauvais si, pour l'acquit de nostre devoir à la conservation de ses dignitez, nous n'acceptons des qualitez qu'il donne à ses subjects, qui est de nos amez et feaux, qui ne se pourroyent recepvoir d'un autre prince, sans se mesprendre et advouer qu'on lui devroit de la feaulté et seroit à luy ; que si mesme on en a usé anciennement, V. A. mettra s'il luy plaist par sa prudence, différence ès temps qui changent tout, et que peut estre, quand le formulaire a esté faict, il y avoit icy quelque gouverneur ou lieutenant qui tenoyent des fiefs des prédecesseurs de V. E. ou quelqu'autre raison de l'antiquité qui ne seroit plus de mise. Comme que ce soit, nous vous prions d'excuse si nous ne pouvons désister de ce que nous avons fait dès long temps dire aux Ministres de V. E., qui est conforme aux ordres de la part de S. A., de ne recevoir aucunes de vos lettres dans lesquelles nous soyons qualifiez vos amez et feaux. Ce nonobstant nous supplions V. E. croire que cela n'empeschera que ne contribuons nostre possible à l'entretien de bonne voisinnance. Comme estans véritablement,

Illustrissime et Révérendissime Prince,

Vos bien affectueux amis et bons voisins,

Les gouverneur et gens du Conseil d'Estat
establi en la souveraineté de *Neufchastel*.

D'AFFRY.

Au chasteau de *Neufchastel*, le 5/15 décembre 1642.

1643

A noble scientifique personne *George Schöttlin*
Docteur aux lois, chancelier de Son Excellence R^{me} et Ill^{me}
Evesque de Basle.

Monsieur,

La diversité des nouvelles que nous recepvens par
deçà, nous met quelquement en appréhension et en occa-
sion d'envoyer le présent porteur avec ce mot exprès à
Vos Nobles Seigneuries, pour les prier très humblement
de nous vouloir participer de ce qu'elles scavent de l'estat
et constitution des troupes logées (comme l'on dit) au
Rhin. Comme aussi demandons de vos dites Seigneuries
leur prudent avis, s'il nous seroit nécessaire et le plus
convenable d'avoir un homme à l'ordinaire vers la Cour,
ou seulement au lieu de *Delémont*, pour recepvoir les
asseurées nouvelles, affin d'éviter et prévoir aux malheurs
que l'appréhension des dites troupes nous pourroit cau-
ser. Et prions bien humblement vos Seigneuries d'excus-
ser si en ce cas nous osons ainsin les importuner, c'est
par le désir que nous avons de les obeyr, et leur estre

Très humbles et affectionnez serviteurs,

Maire, Maistre bourgeois
et Conseil de la *Franche-Montagne des Bois*.

A *Saignelégier*, le dernier d'Aougst 1643.

Le mesager est sortit environ les 7 heures du matin.

Le messager était porteur d'une lettre adressée à Mon-
seigneur l'Evêque de Bâle, écrite aussi par le maire
A. Francois. S'il avait été sûr du messager il aurait en-
voyé l'argent de S. A. ; il le fera à première commodité.
Il prie S. A. de croire « qu'il n'a pas encour touché cinq
liard d'argent du froment qu'elle nous a vendu... »

— Un mémoire envoyé à la Cour de France pour allé-
ger les charges du pays, contient ce passage ayant trait à
la situation de la *Franche-Montagne* : « *St-Ursanne a*

une compagnie de fantassins françois, qu'elle entretient le plus souvent de tout, et la *Franche-Montagne*, qui est une dépendance, contribue pour le capitaine ; l'Evesque en ayant qu'à peine pour donner quelque sols pour vivre aux curés et autres officiers. Cette garnison donne occasion aux *Bourguignons* de faire incessamment des courses sur les terres de l'Evêché, où ils pillent, bruslent et gastent tout. Et ce sont ces deux lieux qui dépendent de M. de *Castelmoron*, commandant à *Montbeliard* et leurs pays adjacents. »

1644

A Monsieur l'Evesque de Basle.

Monsieur,

Mon départ précipité de *Montbéliard* m'a empesché de vous escrire. Mais cependant je n'ay pas laissé de représenter en Cour la foule que recevoient par les gens de guerre *Porrentruy* et *St-Ursanne*, et supplyé qu'on voulust pourvoir au soulagement des bourgeois et habitans de ces places. L'on m'a promis qu'on en escriroit à Mons. le mareschal de *Turenne*, par l'ordre duquel les régimens de *Bussy* et de *Tracy* y sont logez. Cela estant, je ne doute point qu'il les en retire. Je vous asseure, Monsieur, que j'ay du grand desplaisir du mal que ce logement a causé, et que j'ay faict ce que j'ay peu pour l'éviter. Mais la conjoncture des affaires n'a pas permis que j'aye été assez heureux pour cela. Je plains ces pauvres peuples, et souhaite qu'à l'advenir ils puissent avoir un meilleur temps, et moi, des occasions plus favorables pour vous témoigner et à eux que je suis véritablement, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur,

GAUMONT CASTELMORON.

A Paris, ce 12 mars 1644, (arrivée le 12 avril).

—
A Monsieur l'Evesque de Basle.

Monsieur,

J'ai receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du 16 avryl et vous peux asseurer que c'est avec beaucoup de

régrét que ie voy l'incommodité que souffrent vos subjects dans les *Franches-Montagnes*; l'impossibilité de trouver d'autres quartiers en a esté cause. J'ordonneray à ceux de *Kanosoky* pour ce receveur qui est à nous, et vous témoigneray en toutes les rencontres que ie suis véritablement, Monsieur, votre très humble serviteur.

TURENNE.

Rémiremont, le 29 avril 1644. — (Reçue le 4 mai.)

Au nom et de la part de son Excellence Révérendissime et Illustrissime Monseigneur Jean-Henry, Evesque de Basle, nostre Souverain Prince et Seigneur.

Le Chastelain d'Erguel, aux maires, justiciers, ambours et communiers de ceste parroisse, mande son amiable salut.

Voyant que les amiabiles exortations et admonitions qui vous ont jusqu'à présent esté faictes, pour vous induire selon votre devoir, à faire et poser de bonnes gardes, sur les frontières de ceste Seigneurie d'*Erguel* contre la *Franche-Montagne des Bois*, n'ont produit qu'une désobeysance populaire à plusieurs rebeles, soubz une vaine opinion, qu'ils n'estoient antenus d'obeyr sinon qu'ils soyent comandés par Messieurs Maire, Maistre bourgeois et Conseil de la ville de *Bienne*, en laquelle erronée opinion ils se trompent lourdement, et d'autant que ladite *Franche-Montagne* est menacée plus furieusement que jamais, en danger d'une rupture totale, et qui de long temps ne pourra estre reparée, si Dieu par sa saincte miséricorde ne détourne ce malheur; est à craindre que dans ladite *Montagne* les soldats ne se jettent aussi sur ceste Seigneurie, pour y commettre actes d'hostilités, voler et piller, n'estans arrestés et retenus par les gardes que nous devons mettre et poser sur la lisière. A ceste occasion, je vous ordonne et commande d'autorité seigneurialle, tant en général qu'en particulier, par vertu de la franchise du pays, article huictiesme : Que vous ayes obeysamēt chasque communauté à l'endroit d'icelle, à faire de bonne gardes, et estre plus diligens et vigilans qne vous n'avez du passé, et est ce sur les frontières et

advenues contre ladite *Franche-Montagne*, comme aussi deans les villages, à peinne chascune communauté, de l'amende irrémissible de quatre-vingts livres, monnoye Basloise, et chasque homme qui sera trouvé avoir désobey et falli à son devoir, de payer aussi irrémissiblement en son particulier l'amende de trois livres, prédictie monnoye Basloise, les deux tiers au préfect de sa dite Excellence Révérendissime et Illustrissime, et l'autre tier aux reporteurs et dénonciateurs. Et s'il s'en trouve qui n'ayent les moyens de payer ladite amende, seront chastiés par emprisonnement selon le mérite du fait. Ordonnant et commandant très expressément à vous, les maires, jurés et autres officiers, sergents et caporals, d'avoir fidel soin et regard, que ce présent mandement soit inviolablement observé et ne souffrir que ceux lesquels iront sur lesdites gardes, s'habillent autrement, sinon à la Suisse, et non avec ses chausses à la mode ; ni aussi qu'on y envoie des jeunes gens, avant qu'ils ayent esté jugés et reccognus par vous capables de porter les armes, ains par vostre serment dénoncer et révéler sans aucungs support les refractaires et desobeysans, affin que le sieur receveur puisse exiger et retirer les dites amendes des deffaillants, par chascune fois qu'ils auront manqué à leur devoir, sur peinne d'en respondre vous mesme, et estre chastiés et punis, comme ayant manqué à vostre serment. Laissant au demeurant le chastiment qui avait déjà esté si devant establi contre les deffaillans au profict de ceux qui auront rendu leur devoir en chascune escadre, en son estre, savoir pour la première fois dix batz, pour la seconde vingt batz et pour la troisième fois quarante batz. De ce l'on a bien voullu avoir adverti un chascung de vous, affin que personne n'en prétende cause d'ignorance ; ains vous vous comportiez selon ce, voyant que le tout ne vise sinon pour nostre bien et comune deffence.

Donné à *St-Imier* le 20 de décembre 1644.

BEYNON.

— Ce mandement patent touchant les gardes fut publié le dimanche suivant (22 décembre, ancien style, soit le 5 janvier) à *St-Imier*, après le service du matin, et l'après-midi à *Renan*, par le pasteur *Gabriel Guerre* ; mais cette mesure exigée par les circonstances dans l'intérêt de la sûreté de l'Evêché, n'était pas du goût de *Berne* ni de

Bienne. Le 21 janvier (anc. st.) le châtelain de *Nidau* se rendit à *Tavannes*, où il avait convoqué, comme député de S. Ex., tous les maires de la Prévôté de *Moutier*. Là il leur exposa « que beaucoup de gens de la *Montagne des Bois*, des châtelanies et villes de *Delesmont*, *Pourentruy* et *St-Ursanne* se seroient réfugiés avec leurs bagages rièrre la *Prévosté*, qui pourroit causer que les Suèdes se pourroyent jettter dedans la *Prévosté*, pour demander par force gens et biens, en quoy eux-mesmes pourroyent avoir denger, plaie et domage : qu'est le subiect pour quoy, que ses dits Seigneurs enseignent sérieusement à tous les maires de ladite *Prévosté*, voulloir commander tous les estrangers hors d'icelle, fors et exceptés M. le Châtelain de *Delesmont* et M. le lieutenant *Wickhat*, s'asseurant qu'ils ne contreviendroient à leur commandement , autrement qu'ils seront occasionné leur quitter la protection à eux dehus en vertu de la Bourgeoisie. »

Cet avertissement porta ses fruits. Le Châtelain Beynon ayant le 2 mars , sur l'ordre du Prince , commandé aux paroisses de *Perle*, *Péri* et *Vauffelin* « d'envoyer gens sur les gardes, » il ne reçut aucune réponse. Mais le 14 mars, Bienne convoquait à *Courtelari* une assemblée de tous les maires d'*Erguel* ; il leur parla dans le sens du châtelain de *Nidau*, et leur donna la garantie qu'ils étaient complètement à couvert par la neutralité helvétique. Nous ne suivrons pas dans tous ses détails cet incident, mais *J. Beynon*, dans son rapport à l'Evêque de Bâle (23 mars), remarque que les Erguélistes furent les premiers punis de leur confiance. Des paysans de *Courtelari*, par congé du capitaine *Lientz*, s'étant rendus au quartier des *Breuleux* avec 4 chevaux et 6 bœufs, pour emmener du fourrage qu'ils avaient acheté de *Jean Aubry*, le lieutenant de garde saisit le bétail et rançonna les conducteurs par dessus le marché.

Une affaire plus grave s'était passé en ce temps-là, et les *Franches-Montagnes* eurent à en subir les conséquences. Le receveur de *Grandvillers* mandait le 6 février (27 j. a. s.) au Châtelain d'*Erguel* : « Un nommé *Christof Aubry*, fils de *Germain Aubry*, de la *Chaux*, doit avoir comis un homicide sur un soldat, que ne peut apporter que la ruyne à la *Montague*. Je vous prie ayant bonnes informations de *Pierre Donzel*, qui est à *Cour-*

telari, comme les cavaliers vous en donneront informations. Monsieur le lieutenant-colonel vous prie le vouloir rendre prisonnier entre les mains de ses cavaliers, affin que justice soit faite. »

Le 7 février le chatelain d'Erguel informait de cet événement le chancelier de l'Evêque, à *Byrseck*. Ce rapport circonstancié s'exprime en termes un peu vagues sur le meurtre ; on dirait qu'il s'agit de plusieurs personnes. Samedy dernier fut trouvé, dans une métairie qui appartient à la commune des *Breuleux*, un soldat avec sa..... qui avoyent leurs quartiers ceans, lesquels on avoit la nuit précédente meurtris et occis à coup de haches, comme les marques ont esté aparues sur leurs corps. Le serviteur aussi atteint, et en partie du crane emporté. Néanmoings est encore en vie, mais on en attend de jour en jour la mort. Il a peu dire par là où ils estoient entrés. Les meurtriers ont dépouillé les corps et les ont laissé tout nud, prins leurs quatre chevaux avec tout le butin , si bien qu'à l'attestation des cavaliers qui ont suivi la piste, ils doivent avoir passé par *Cormoret*. Les cavaliers m'ont affirmé que d'autant ledit meurtre est survenu contre la promesse que les officiers de la *Montagne* leur avoyent fait à leur entrée. Les auteurs du meurtre, sitôt qu'il fut connu, avaient quitté la Seigneurie. On soupçonne plusieurs *Montagnards*. Ils les tiennent arrestés sur la maison de ville à *Saignelégier*, comme le lieutenant *Aubry* et tous autres qu'ils ont peu attraper , estants gardés par 30 cavaliers. Le sieur *Receveur* est aussi en arrest, sinon qu'il a plus de liberté de ce pourmener par le village, mais qu'il ne peut passer plus loing...

1645

A noble et généreux Seigneur *Jean-Claude de Breiten-Landenbergh*, Chambellan de S. A. l'Evesque de Basle, à *Birseck*.

Très honoré Seigneur,

Nous remercions bien humblement V. S. de l'advis qu'elles nous donnent par celles qu'avons receues doy

Delémont, suivant lequel nous en escrivons à S. R. pendant que V. S. sera en Cour, après de laquelle elle pourra d'autant mieux représenter la petitesse des moyens qui nous reste en ceste *Montagne*, et la grandeur de nos misère et pauvreté. Nous n'avons pas trouvé expédian de commettre gens à *Delémont* pour faire accord, sachant bien que ne pouvons satisfaire aux demandes de soldas, ce ne seroit que les irriter et donner sujet d'arrest sur les personnes desputés, ou de plus grande ruine, comme il est dit par celle de Monsieur *Daler*, si bien qu'il est fort doutable qu'on ne leur donne place dans le pays, d'autant plus volontairement qu'on ne recognoit en ceci aulcung ordre de S. A....., moings assurance d'autres troupes. Mais attendons quelque soulagement et consolation par l'advis en response de sad E. R. et le retour de V. S. Nous nous disons d'icelle bien humbles et obéissans serviteurs,

Maire, Maistre bourgeois, Conseil et Esleu
de la *Franche-Montagne des Bois*.

A *Saignelégier*, ce 15 novembre 1645.